Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 08/07/2024 - 94598 - 2006 B 07629 - 442 395 448 - TotalEnergies Electricité et Gaz France

Total Direct Energie SA

Comptes annuels 2020

SOMMAIRE

SOMMAIRE **2**

COMPTE DE RESULTAT **3**

BILAN - ACTIF **4**

BILAN - PASSIF **5**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS **6**

NOTE 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 6
NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 11
NOTE 3. CHIFFRE D'AFFAIRES 13
NOTE 4. PRODUCTION IMMOBILISEE, SUBVENTIONS, REPRISES DE PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES 14
NOTE 5. CHARGES EXTERNES 15
NOTE 6. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES 16
NOTE 7. CHARGES DE PERSONNEL 16
NOTE 8. AUTRES CHARGES 16
NOTE 9. RESULTAT FINANCIER 17
NOTE 10. RESULTAT EXCEPTIONNEL 17
NOTE 11. IMPÔTS 18
NOTE 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES 18
NOTE 13. IMMOBILISATIONS FINANCIERES 19
NOTE 14. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION 20
NOTE 15. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION 20
NOTE 16. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT 22
NOTE 17. CAPITAUX PROPRES 22
NOTE 18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 23
NOTE 19. DETTES FINANCIERES 24
NOTE 20. DETTES DIVERSES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF 24
NOTE 21. ENGAGEMENTS HORS-BILAN 26
NOTE 22. SITUATION FISCALE 28
NOTE 23. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 28
NOTE 24. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES 29
NOTE 25. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 29
NOTE 26. REMUNERATION DES DIRIGEANTS 29
NOTE 27. COMPTES CONSOLIDES 29
NOTE 28. EVENEMENTS POST CLÔTURE 29

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	2020	2019
Ventes de marchandises		4 944 473	4 988 894
Production vendue - services		2 326 013	2 342 980
Chiffres d'affaires	**3**	**7 270 486**	**7 331 874**
Production immobilisée		3 586	3 182
Subventions d'exploitation	4	-	-
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges		312 640	78 608
Autres produits		2 803	2 696
PRODUITS D'EXPLOITATION		**7 589 515**	**7 416 360**
Achats de marchandises		3 958 822	4 125 704
Variation de stock (marchandises)	5.1	20 108	(20 099)
Achats de matières premières et autres approvisionnements		2 553 936	1 798 173
Variation de stock (autres approvisionnements)		(127 029)	(28 815)
Autres achats et charges externes	5.2	165 158	210 357
Achats et charges externes		**6 570 995**	**6 085 320**
Impôts, taxes et versements assimilés	**6**	**798 057**	**934 124**
Salaires et traitements		33 093	32 502
Charges sociales		15 069	15 064
Charges de personnel	**7**	**48 161**	**47 566**
Dotations aux amortissements sur immobilisations		84 040	60 068
Dotations aux provisions sur immobilisations		-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant		47 232	80 103
Dotations aux provisions pour risques et charges		48 109	237 946
Dotations d'exploitation		**179 380**	**378 118**
Autres charges	**8**	**22 120**	**27 768**
CHARGES D'EXPLOITATION		**7 618 714**	**7 472 895**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**(29 199)**	**(56 536)**
Produits financiers de participations		48 081	999
Autres intérêts et produits assimilés		213	135
Reprises sur provisions et transferts de charges		343	-
Différences positives de change		4	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Autres produits financiers		-	-
PRODUITS FINANCIERS		**48 640**	**1 134**
Dotations financières aux amortissements et provisions		-	4 700
Intérêts et charges assimilées		7 903	8 117
Différences négatives de change		3	2
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
CHARGES FINANCIERES		**7 906**	**12 819**
RESULTAT FINANCIER	**9**	**40 734**	**(11 685)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		**11 535**	**(68 221)**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		4	17 617
Produits exceptionnels sur opérations en capital		473	108
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS		**478**	**17 726**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 743	378
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		99	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		**2 842**	**379**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**10**	**(2 365)**	**17 347**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	**11**	-	162
BENEFICE OU PERTE		**9 170**	**(51 035)**

BILAN - ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2020 Brut	Amort. et dep.	Net	31/12/2019 Net
Fonds de commerce		193 482	-	193 482	181 069
Concessions, brevets et droits similaires		36 059	(32 741)	3 318	5 805
Autres immobilisations incorporelles		578 513	(386 407)	192 106	148 804
Immobilisations en cours		10 286	-	10 286	11 120
Immobilisations incorporelles	**12**	**818 340**	**(419 148)**	**399 192**	**346 798**
Terrains		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		15 257	(8 376)	6 881	7 987
Immobilisations en cours		4 287	-	4 287	4 310
Immobilisations corporelles	**12**	**19 543**	**(8 376)**	**11 168**	**12 297**
Participations		670 595	(14 019)	656 576	461 455
Créances rattachées à des participations		-	-	-	88 167
Autres immobilisations financières		3 280	-	3 280	3 118
Immobilisations financières	**13**	**673 875**	**(14 019)**	**659 857**	**552 740**
ACTIF IMMOBILISE		**1 511 758**	**(441 542)**	**1 070 217**	**911 835**
Matières premières, approvisionnements		193 957	-	193 957	66 827
Marchandises		56 338	-	56 338	76 446
Stocks et En-cours	**14**	**250 295**	**-**	**250 295**	**143 273**
Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commande	15.4	2 520	-	2 520	49 924
Clients et comptes rattachés	15.1	1 489 211	(135 259)	1 353 951	1 133 509
Autres créances	15.4	81 353	(13 294)	68 059	305 431
Créances		**1 573 083**	**(148 553)**	**1 424 530**	**1 488 864**
Valeurs mobilières de placement	16	-	-	-	-
Autres titres conférant un droit de propriété	16	-	-	-	-
Disponibilités	16	31 583	-	31 583	242 282
Charges constatées d'avance	15.2	469 768	-	469 768	442 686
Frais d'emission d'emprunt à étaler	15.3	232	-	232	368
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie actif					
Disponibilités et divers		**501 583**	**-**	**501 583**	**685 336**
ACTIF CIRCULANT		**2 324 961**	**(148 553)**	**2 176 408**	**2 317 473**
TOTAL ACTIF		**3 836 719**	**(590 095)**	**3 246 625**	**3 229 308**

BILAN - PASSIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel		5 165	5 165
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		265 187	265 187
Réserves		466	466
Report à nouveau		138 369	189 404
Résultat de l'exercice		**9 170**	**(51 035)**
Subventions d'investissement		433	664
CAPITAUX PROPRES	**17**	**418 789**	**409 850**
Provisions pour risques		34 164	284 882
Provisions pour charges		2 882	4 068
Provisions pour risques et charges	**18**	**37 046**	**288 951**
Autres emprunts obligataires		125 515	140 583
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		997 658	777 612
Emprunts et dettes financières divers		24 125	22 360
Dettes financières	**19**	**1 147 297**	**940 555**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 117 959	897 322
Dettes fiscales et sociales		399 147	683 781
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		13 177	307
Autres dettes		45 788	27 196
Dettes diverses	**20.1**	**1 576 071**	**1 608 607**
Produits constatés d'avance	**20.2**	**5 360**	13 644
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie passif	**20.3**	**62 061**	(32 299)
DETTES		**2 827 835**	**2 819 458**
TOTAL PASSIF		**3 246 625**	**3 229 308**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Total Direct Energie (« la Société »), est un fournisseur alternatif d'énergie pour les particuliers, les petites entreprises, les réseaux multi-sites et les collectivités locales.

Note 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif à la réécriture du plan comptable général est sans incidence significative sur les comptes de la société. Les méthodes comptables appliquées pour établir cet arrêté sont identiques à celles appliquées dans le cadre de la clôture annuelle au 31 décembre 2019.

Les états financiers et les notes annexes aux états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1.1 Utilisation d'estimations et de jugements

L'établissement des états financiers nécessite le recours par la Société à des estimations et jugements qui affectent les montants inscrits dans les états financiers et les notes annexes. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existant à la date de clôture, les montants qui figureront dans les états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales méthodes comptables au titre desquelles la Société a recours à des estimations et jugements sont : l'évaluation des provisions pour risques et charges, le chiffre d'affaires relatif à l'énergie livrée, non relevée, non facturée, la détermination des valeurs actuelles de certaines immobilisations dans le cadre de tests de dépréciation, la détermination de la juste valeur des contrats de livraison d'énergie non qualifiables de couverture

Les états financiers reflètent les meilleures estimations dont dispose la Société, sur la base des informations existantes à la date de clôture des comptes.

1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

1.2.1 Immobilisations incorporelles

Ce poste est principalement composé de fonds de commerce, coûts d'acquisitions des clients, de logiciels et de concessions, brevets et droits similaires. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Le fonds de commerce est constitué des malis de fusion avec les entités TSF et TEGAZ ainsi que du fonds de commerce TEGAZ existant.

Les coûts d'acquisitions des clients correspondent aux dépenses externes encourues par la société et directement affectables à des contrats signés avec des clients. Ces dépenses sont principalement constituées des commissions versées aux prestataires de vente et des frais de traitement de dossier lors de l'activation. Dès lors que la Société estime que ces contrats clients généreront des avantages économiques futurs pour la société, ces dépenses sont enregistrées en immobilisations incorporelles.

Certains frais de développement de projets, principalement informatiques, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsqu'ils satisfont à des conditions précises notamment sur la faisabilité technique et la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs.

Les dépenses de recherches sont comptabilisées en charge dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

1.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées des aménagements des locaux, du matériel informatique et du mobilier de bureau. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, l'actif est comptabilisé globalement. Si, dès l'origine, un ou plusieurs éléments ont chacun des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre.

1.2.3 Amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité déterminées en fonction de l'utilisation attendue des immobilisations. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- Coûts d'acquisitions des clients	Linéaire 4 ans
- Logiciels et autres immobilisations incorporelles	Linéaire 3 à 5 ans
- Installations générales, aménagements divers	Linéaire 3 à 10 ans
- Matériel informatique	Linéaire 3 ans
- Mobilier de bureau	Linéaire 4 ans
- Fonds de commerce	Non amorti

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux amortissements sur immobilisations ».

1.2.4 Dépréciations

A chaque clôture, la Société apprécie s'il existe des indices de perte de valeur des immobilisations. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif immobilisé à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité du bien pour l'entreprise. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les dotations aux dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux dépréciations sur immobilisations ».

1.3 Immobilisations financières

1.3.1 Titres de participation

Les titres de participation sont des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle sur la société émettrice et permettent d'établir des relations d'affaires. Ils sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition augmenté des frais accessoires directement liés.

Une provision pour dépréciation peut être constituée sur les titres en fonction de leur valeur d'utilité à la clôture. Cette valeur d'utilité est déterminée selon des règles multicritères qui tiennent compte notamment de la situation nette des sociétés émettrices et des perspectives de rentabilité à moyen terme.

1.3.2 Créances rattachées à des participations

Il s'agit essentiellement de financements par la société des besoins de trésorerie des filiales de la société afin de permettre leur développement interne et externe. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres de participations, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

1.3.3 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières comprennent principalement :

- Des dépôts de garantie versés en couverture de risques liés aux opérations réalisées sur l'activité « vente en gros ». Ces dépôts sont révisés régulièrement avec les contreparties de la Société en fonction des opérations en cours et de la volatilité du marché. Le montant figurant au bilan correspond à la valorisation de ces dépôts au dernier jour de l'exercice ;
- Des dépôts réalisés au titre des contrats de fourniture d'électricité et de gaz auprès des contreparties de la Société, y compris envers la Caisse des Dépôts et Consignations au titre de l'Arenh ;
- Des dépôts de garantie versés dans le cadre des locations immobilières des locaux de la Société.

1.4 Stocks et en-cours

Sont enregistrés dans les comptes de stocks:

- Le stock de gaz, valorisé à l'entrée au coût moyen d'achat intégrant les frais de transport et à la sortie mensuellement selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré,
- Les certificats relatifs au mécanisme d'obligation de capacités, valorisés selon la méthode du cout unitaire moyen pondéré,
- Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Certificats de capacités

Suite à la décision de la Commission Européenne, rendue début novembre 2016 et ayant jugé compatible avec la réglementation européenne le marché de capacité proposé par la France, le mécanisme de capacité français est entré formellement en vigueur. Celui-ci se traduit à compter du 1er janvier 2017 pour les fournisseurs d'électricité, par l'obligation de disposer de certificats de capacités à hauteur des besoins de leur parc client à la pointe de consommation, et pour les producteurs d'électricité, par l'obtention de certificats, cessibles sur le marché, à mesure de leur disponibilité effective.

La société comptabilise un stock de certificats de capacité valorisé au coût unitaire moyen pondéré d'achat lorsque les certificats détenus en date de clôture comptable sont supérieurs à l'obligation et à l'inverse une dette si les volumes de certificats de capacités sont inférieurs. Cette dette est évaluée sur la base des prix de marché à la clôture.

Certificats d'économie d'énergie

La loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) impose aux vendeurs d'énergie la promotion active de l'efficacité énergétique auprès de leurs clients. En fin de chaque période, les vendeurs d'énergie doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats d'économie d'énergie (en KWh CUMAC) équivalent à leurs obligations, calculées en fonction des ventes d'énergie réalisées sur une période

définie. Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par les opérateurs ou par l'achat à d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie. En cas de non-respect de leurs obligations, les vendeurs d'énergie doivent s'acquitter d'une pénalité libératoire.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique a instauré un nouveau type de certificats d'économie d'énergie spécifiquement dédié à des actions d'économies d'énergie réalisées au bénéfice de ménages en situation de précarité énergétique.

La société comptabilise un stock de CEE valorisé au coût unitaire moyen pondéré d'achat lorsque les CEE détenus en date de clôture comptable sont supérieurs à l'obligation découlant des volumes d'énergie commercialisés auprès des clients finaux et à l'inverse une dette est constaté si les volumes de CEE sont inférieurs à l'obligation cumulée de la société relative aux économies d'énergie. Cette dette est évaluée en tenant compte des CEE acquis à terme et pour le solde de l'obligation, sur la base des prix de marché à la clôture.

A la clôture, la Société prend en compte les perspectives de prix et de consommation pour déterminer la valeur probable de réalisation des stocks et comptabilise le cas échéant une dépréciation lorsque celle-ci est inférieure au coût moyen pondéré.

1.5 Créances d'exploitation

1.5.1 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Elles intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, relevée et non facturée et celles relatives à l'énergie livrée non relevée et non facturée.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation statistique qui prend en compte l'ancienneté des créances et les données historiques de recouvrement de la Société.

La Société reconnait une perte sur créance irrécouvrable dès lors qu'elle reçoit de la part de ses prestataires de recouvrement un certificat d'irrécouvrabilité ou, dans le cas d'un client professionnel, au regard des conséquences d'une procédure collective.

1.5.2 Autres créances

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles comprennent principalement des créances liées à la taxe sur la valeur ajoutée.

Une provision pour dépréciation des autres créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable.

1.6 Charges constatées d'avance

Dans le cadre de l'affectation d'énergie par le gestionnaire du réseau et sur la base de relèves d'index encadrant la période de consommation, des ajustements peuvent être comptabilisés en charges constatées d'avance ou en dettes fournisseurs selon le sens de ces ajustements.

Les charges constatées d'avance sont également constituées des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) facturés non validés par le pôle EMMY à la date de clôture.

1.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées par la Société si les trois conditions suivantes sont remplies :

- il existe une obligation actuelle vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Dans des cas extrêmement rares, il se peut qu'une provision ne puisse être comptabilisée par manque d'estimation fiable. Cette obligation est alors indiquée dans les notes annexes en tant que passif éventuel.

1.8 Provisions pour avantages du personnel

Conformément à l'option offerte par l'avis du Comité d'Urgence du CNC n°2000-A du 6 juillet 2000, la Société inscrit à son passif sous forme de provision les engagements accordés au personnel correspondant au versement d'indemnités de fin de carrière déterminées en fonction de la convention collective en vigueur au sein de la Société.

Il n'existe pas d'autre engagement de la Société envers le personnel susceptible de faire l'objet de provisions.

La valorisation du montant de ces indemnités est effectuée sur la base d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de projection de salaires qui tiennent compte des facteurs propres à la Société ainsi que de facteurs macro-économiques (taux d'inflation, taux d'actualisation, etc.).

1.9 Dettes financières et autres dettes

Les dettes financières et les autres dettes diverses de la Société sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

1.10 Opérations à terme

La Société conclut, dans le cadre de son activité, des achats et ventes à terme d'électricité, de gaz et de CO2 sur le marché de gré à gré ou sur un marché organisé (EEX, Powernext, Belpex, Ice Endex).

Ces opérations sont considérées comme des « contrats relatifs à des marchandises » et rentrent dans le cadre du règlement 2015-05 de l'Autorité des normes comptables (ANC) relatifs aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture que la Société a donc appliqué depuis le 1er janvier 2017.

La très large majorité des contrats de livraison à terme d'électricité, de gaz et de CO2, négociés par la société correspondent à des instruments éligibles à la comptabilité de couverture dans la mesure où ces contrats sont négociés dans l'objectif d'approvisionner la clientèle de la société. A ce titre :

- Aucune provision pour risque n'est constatée en cas de perte latente sur ces produits dérivés,
- Les variations de valeur latente des contrats en cours à la clôture ne sont pas comptabilisées,
- L'impact en compte de résultat de la période des dénouements des contrats négociés sur les marchés de gros réglementés est différé sur la période de livraison effective de l'énergie:

- Les appels de marge encaissés ou payés sur ces contrats à terme sont comptabilisés en disponibilités ou en dettes financières, aucun changement par rapport à l'exercice précédent
- Les dénouements techniques propres au fonctionnement des marchés réglementés (dénouement en cascade (« cascading »), ajustement de résultat (« P&L adjustment ») et compensation (« netting »)) sont comptabilisés dans des comptes de différences d'évaluation sur instruments de trésorerie actif ou passif jusqu'à la date de livraison, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés au compte de résultat dès leur encaissement ou décaissement

Les montants nominaux des contrats constituent des engagements hors bilan présenté dans la note 21 des annexes.

1.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose entre une activité de « vente au détail » et une activité de « vente en gros ». L'activité de détail correspond à la fourniture d'énergie aux utilisateurs finaux ainsi qu'à des prestations liées à l'acheminement de cette énergie, tandis que l'activité de vente en gros représente les livraisons d'énergie sur le réseau français réalisées lors d'opérations sur un marché organisé ou de gré à gré avec d'autres opérateurs de marché.

La Société constate un produit quand :

- l'existence du contrat est acquise ;
- la livraison a eu lieu ou la prestation de service est achevée ;
- le prix est fixé ou déterminable ;
- le caractère recouvrable des créances est probable.

Pour la détermination des quantités d'énergie livrée de l'activité de détail, la Société est amenée à estimer ces quantités en se basant notamment sur :

- des profils de consommation des clients de la société ;
- des données de consommation des clients transmises par les gestionnaires de réseau ;
- des informations extérieures telles que les températures réalisées ;
- des données relatives au volume d'énergie affecté à la société par le gestionnaire du réseau.

La détermination de ces quantités s'appuie nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les comptes.

Pour les opérations de l'activité de gros, le chiffre d'affaires est reconnu à la date de leur dénouement à savoir à la livraison physique.

1.12 Impôts

Les impôts sont comptabilisés selon la méthode de l'impôt exigible.

Note 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 Poursuite de la conquête commerciale

La société a continué à enregistrer au cours de l'exercice 2020 une forte croissance de son parc client.

Au 31 décembre 2020, le parc client « particuliers » en France s'établit ainsi à près de 3 032 000 sites clients en électricité et 1 135 000 sites clients en gaz, ce qui représente des progressions d'environ 12 % et 9 % par rapport aux parcs clients au 31 décembre 2019.

2.2 ARENH

Dans le cadre du mécanisme ARENH, la CRE a reçu un total de demande de 146.2 TWh pour l'année 2021 de la part de 81 fournisseurs d'électricité (hors fourniture des pertes des gestionnaires de réseau et hors filiales d'EDF), alors que le plafond législatif fixe à 100 TWh par an la quantité d'électricité allouée aux fournisseurs au prix de 42€ le MWh. La CRE a donc procédé à la répartition de ce volume de 100 TWh au prorata des demandes des fournisseurs à l'exception des filiales d'EDF qui ont été intégralement écrêtées (article R336-18 du code de l'énergie et délibération de la CRE du 30 octobre 2019). Cet écrêtement a entrainé une hausse des coûts d'approvisionnement pour le fournisseur alternatif qui devrait être répercutée dans l'augmentation des TRV électricité qui a eu lieu le 1er février 2021.

Face à la baisse drastique de la consommation d'électricité engendrée par les mesures de confinement décidées par le gouvernement du fait de la pandémie de COVID-19, Total Direct Energie a notifié, le 27 mars 2020 à EDF, la CRE et la Caisse des dépôts de la mise en œuvre des stipulations de l'Accord-cadre ARENH relatives à la force majeure qui ont donné lieu à la suspension des livraisons jusqu'au mois de juin 2020.

2.3 Achat de deux nouvelles centrales cycles combines en Moselle

La societé a annoncé l'acquisition le 1er octobre 2020 auprès du groupe EPH de 100% du capital de sa filiale Kernaman (renommée depuis Total Direct Energie – Centrale Electrique Saint-Avold). Cette dernière, dédiée à la production d'électricité, détient et exploite deux centrales thermiques à cycle combiné gaz situées à Saint-Avold en Moselle et compte une soixantaine d'employés. Ces centrales disposent d'une capacité installée d'environ 400 MW chacune.

Le montant de la transaction, intégralement versé en numéraire, s'élève, en valeur d'entreprise, à 182 M€.

Avec l'acquisition de ces nouvelles centrales, l'opération porte la capacité installée du périmètre de Total Direct Energie à près de 2 500 MW installés..

2.4 COVID 19

L'activité de l'entreprise a été impactée de manière directe ou indirecte par la pandémie Covid-19 à partir de mars 2020, ce qui a conduit à des adaptations dans la conduite et la gestion des opérations. Ce contexte particulier ne remet pas en cause l'arrêté des comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 selon le principe de continuité d'exploitation, notamment grâce à sa capacité génératrice de cash flow ou sa capacité de financement.

Note 3. CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	2020	2019
Ventes d'électricité aux utilisateurs finaux	1 986 272	1 327 290
Reventes d'électricité - activité de gros	1 285 230	1 559 135
Vente de gaz aux utilisateurs finaux	752 293	826 006
Revente de gaz, CO2 et pétrole - activité de gros	881 471	1 276 463
Ventes de CEE	39 207	
Fourniture d'électricité et de gaz	**4 944 473**	**4 988 894**
Facturation acheminement pour le compte de tiers - électricité	1 171 565	1 083 222
Facturation acheminement pour le compte de tiers - gaz	266 230	231 432
TCFE et autres taxes	781 836	923 100
Refacturation de frais aux clients	2 341	5 726
Facturation de services annexes	49 267	43 811
Autres prestations de services	54 775	55 688
Prestation de services et autres	**2 326 013**	**2 342 980**
Chiffre d'affaires total	**7 270 486**	**7 331 874**

Le Chiffre d'Affaires « Fourniture d'électricité et de gaz » est constitué :

- de l'électricité et du gaz livrés à destination des clients finaux, essentiellement constitués de clients profilés. Les clients profilés sont des clients qui ont une consommation individuelle plus faible que les télérelevés, qui ne justifie pas la télérelève par le gestionnaire de transport ou de distribution. Leur consommation est d'abord estimée puis révisée au relevé visuel du compteur effectué environ deux fois par an.
- de l'électricité et du gaz livrés sur les marchés de gros (livraison sur les points notionnels des réseaux de transport).

Depuis le 1er janvier 2016, la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) a été remplacée par la TICFE, taxe perçue pour le compte des Douanes et intégrée au budget de l'État en tant que recette.

Le poste TCFE et autres taxes est constitué principalement par les taxes douanières TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) et TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel) et par la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), instaurée par la loi Nome au 1er janvier 2011 qui a remplacé les Taxes Locales. Ces taxes sont facturées au client final, mais le redevable est le fournisseur d'énergie. Dès lors il convient de faire apparaitre ces taxes en chiffre d'affaires et en impôts et taxes.

La refacturation de frais aux clients est principalement constituée de l'ensemble des frais de gestion répercutés aux clients suite à des incidents de paiements ou à des demandes des clients.

Les facturations des services annexes sont notamment composées des Options et Packs souscrits par les clients qui viennent en complément de leur contrat de fourniture d'énergie. Ces Options permettent aux clients de profiter d'avantages spécifiques (service client dédié, assurance dépannage…).

Note 4. PRODUCTION IMMOBILISEE, SUBVENTIONS, REPRISES DE PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES

En milliers d'euros	2020	2019
Production immobilisée	3 586	3 182
Subventions d'exploitation	-	-
Reprise de provisions pour risques et charges	300 013	25 854
Reprises de provisions coûts d'acquisition des clients	-	-
Reprises de provisions dépreciation de stock	-	-
Reprises de provisions créances douteuses	5 214	48 690
Reprises sur amortissements	-	-
Transfert de charges	7 414	4 064
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	312 640	78 608
Prestations sur taxes locales	2 564	2 150
Produits divers de gestion courante	238	547
Autres produits	2 803	2 696
Production immobilisée, reprises de provisions et transfert de charges	319 029	84 486

La production immobilisée correspond à l'activation des charges de personnel directement affectables à la production d'immobilisations pour la Société. Ce montant comprend essentiellement les charges de personnel des effectifs des services internes dédiés aux systèmes d'information.

Les transferts de charges comprennent notamment les montants compensés par la Commission de Régulation de l'Energie dans le cadre des dispositifs de Tarif de Première Nécessité (TPN) pour l'électricité, de Tarif Spécial de Solidarité (TSS) pour le gaz et de Biométhane. Depuis le 1er janvier 2018, le chèque énergie remplace les dispositifs de TPN et TSS.

La société utilise également le modèle « négoce » pour les Certificats d'Economies d'Energie » destinés à Total Marketing France. Ces dossiers sont suivis séparément du modèle « obligé ».

Note 5. CHARGES EXTERNES

5.1 Achats

En milliers d'euros	2020	2019
Achats d'électricité à terme	2 084 727	1 871 135
Achats d'électricité spot	518 038	357 330
Achats gaz et CO2	1 288 476	1 798 173
Charge de réconciliation des flux électriques	6 825	8 710
Charge de réconciliation des flux gaziers	8 758	5 828
Autres frais liés aux achats d'énergie	541 616	84 527
Achats de marchandises	**4 448 439**	**4 125 704**
Variation de stock de marchandises	20 108	(20 099)
Variation de stock - marchandises	**20 108**	**(20 099)**
Acheminement électricité	1 286 494	1 234 297
Autres approvisionnements	272 318	85 221
Transport, Stockage, Distribution gaz	505 699	478 669
CSPE	(192)	(14)
Autres approvisionnements	**2 064 319**	**1 798 173**
Variation de stock autres approvisionnements	(127 029)	(28 815)
Variation de stock - autres approvisionnements	**(127 029)**	**(28 815)**
Achats	**6 405 837**	**5 874 963**

5.2 Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	2020	2019
Charges liées aux services annexes	3 440	4 405
Sous-traitance	67 436	75 149
Credit bail / Location et charges locatives	4 297	4 367
Honoraires	27 975	45 665
Publicité / Communication	34 124	45 888
Frais postaux et telecom	9 342	10 132
Frais bancaires	2 052	2 140
Primes d'assurance	2 623	1 843
Autres	13 870	20 768
Autres achats et charges externes	**165 158**	**210 357**

Au cours de l'exercice, la Société a engagé des dépenses pour acquérir des clients. Une partie de ces charges constitue une immobilisation incorporelle et est inscrite à l'actif du bilan. Au cours de l'exercice, la Société est en mesure de distinguer la part des dépenses à inscrire en charges de celle à inscrire à l'actif et n'utilise donc pas un compte de transfert de charges. Au cours de l'exercice 2020, 116,9 millions d'euros d'autres achats et charges externes ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles (représentés principalement par les charges de rémunération des distributeurs, et des prestataires de ventes externalisés, tout particulièrement des centres d'appels, concourant directement à l'acquisition de clients). Ce montant était de 115,6 millions d'euros en 2019.

Note 6. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

En milliers d'euros	2020	2019
Impôts et taxes sur rémunérations	997	476
Autres impôts et taxes (administration et impôts)	9 255	5 525
Constribution sociale de solidarité et autres	5 919	4 641
TCFE et autres taxes sur le chiffre d'affaires	781 885	923 483
Impôts et taxes	**798 057**	**934 124**

Le poste TCFE et autres taxes est constitué principalement par les taxes douanières TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité également appelée CSPE) et TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel) et par la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), instaurée par la loi Nome au 1er janvier 2011 qui a remplacé les Taxes Locales. Ces taxes sont facturées au client final, mais le redevable est le fournisseur d'énergie, dès lors il convient de faire apparaitre ces taxes en chiffre d'affaires et en impôts et taxes.

Note 7. CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'euros	2020	2019
Salaires et traitements	33 093	32 502
Charges sociales	15 069	15 064
Charges de personnel	**48 161**	**47 566**

L'évolution des effectifs moyens sur les deux derniers exercices est la suivante :

	2020	2019
Cadres	427	401
Employés et agents de maitrise	139	161
Effectif moyen	**566**	**562**

Note 8. AUTRES CHARGES

En milliers d'euros	2020	2019
Jetons de présence	-	(36)
Pertes sur créances irrécouvrables	20 493	26 806
Autres charges de gestion	1 627	998
Autres charges	**22 120**	**27 768**

Les pertes sur créances irrécouvrables sont présentées nettes :

- de la compensation reçue d'Enedis correspondant à la part acheminement électricité des impayés pour un montant de 6,1 millions d'euros en 2020 et 5,9 millions d'euros en 2019.
- de la compensation reçue de GRDF correspondant à la part acheminement gaz des impayés pour un montant de 1,5 million d'euros en 2020 et 1,8 million d'euros en 2019.

Note 9. RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	2020	2019
Reprises sur provisions	343	-
Revenus des comptes courants consentis aux filiales	934	999
Plus-values sur reventes de valeurs mobilières de placement	-	-
Dividendes	47 147	
Différences positives de change	4	0
Revenus des créances commerciales et comptes bancaires	213	135
Autres produits financiers	-	-
Produits financiers	**48 640**	**1 134**
Dotations financières aux provisions	-	(4 700)
Intérêts des comptes courants	-	-
Intérêts sur comptes bancaires	(1 454)	(567)
Intérêts sur emprunts obligataires	(5 536)	(6 893)
Intérêts sur emprunts bancaires	(913)	(657)
Différences négatives de change	(3)	(2)
Moins-values sur reventes de valeurs mobilières de placement	-	-
Autres charges financières	-	-
Charges financières	**(7 906)**	**(12 819)**
Résultat financier	**40 734**	**(11 685)**

Le 2 décembre 2020, la tranche 1 de l'emprunt PP2 a fait l'objet d'un remboursement de 15 millions d'euros conformément au plan de remboursement initial. Les intérêts relatifs à cette tranche ont représenté 0.6 millions d'euros sur l'exercice 2020.

La société a perçu en septembre 2020 47,1 millions d'euros de dividendes dont 33,5 millions d'euros de Total Quadran, 13,0 millions d'euros de Total Direct Energie CE Bayet et 0,6 millions d'euro de Vertigo.

Note 10. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	2020	2019
Produit de cession des immobilisations	142	0
Subvention d'équipement	331	108
Reprises sur provisions et dépréciations	-	-
Reprises sur amortissements	-	-
Autres produits exceptionnels	4	17 617
Produits exceptionnels	**478**	**17 726**
VNC des immobilisations cédées	(99)	(0)
Dotations aux provisions et dépréciations	-	-
Dotations aux amortissements	-	-
Autres charges exceptionnelles	(2 743)	(378)
Charges exceptionnelles	**(2 842)**	**(379)**
Résultat exceptionnel	**(2 365)**	**17 347**

Le poste « Autres charges exceptionnelles » se compose essentiellement de l'indemnité payée dans le cadre d'un litige avec le fournisseur Atoo pour 2,3 millions d'euros.

Note 11. IMPÔTS

Pour l'exercice 2020, le calcul et la décomposition de la charge d'impôt, au taux normal de 28%, et du résultat net de l'exercice sont présentés ci-dessous :

		Impôt							Résultat net	
En milliers d'euros	Resultat avant impôt	Théorique au taux normal	Retraitements fiscaux	Reports déficitaires propres à imputer	Reports déficitaires base élargie à imputer	Déficits et retraitements intégration	Dû au taux normal	Contributions sur l'impôt	Théorique	Comptable
Resutat courant	11 535	3 230	(41 431)	-	-	-	(38 201)	-	11 535	11 535
Résultat exceptionnel	(2 365)	(662)	-	-	-	-	(662)	-	(2 365)	(2 365)
Participation des salariés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments impôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	9 170	2 568	(41 431)	-	-	-	(38 863)	-	9 170	9 170

Les retraitements fiscaux correspondent principalement à la réintégration des dividendes perçus.

Au regard de son résultat fiscal déficitaire la société n'a pas payé d'IS au titre de l'année 2020 (voir note 22).

Note 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

12.1 Valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles

En milliers d'euros	31/12/2019	Aug.	Dim.	Transfert	31/12/2020
Fonds de commerce	193 482	-	-	-	193 482
Coûts d'acquisition des clients	393 344	116 864	-	-	510 208
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	86 848	10 351	-	7 165	104 363
Immobilisations en cours	11 120	6 331	-	(7 165)	10 286
Immobilisations incorporelles	**684 794**	**133 546**	-	-	**818 340**
Installations générales, agencements et divers	5 296	253	-	-	5 549
Matériel de bureau, informatique et mobilier	8 314	1 395	-	-	9 708
Immobilisations en cours	4 310	-	(24)	-	4 287
Immobilisations corporelles	**17 920**	**1 648**	**(24)**	-	**19 543**
Immobilisations brutes	**702 714**	**135 194**	**(24)**	-	**837 883**

Les immobilisations incorporelles en cours au 31/12/2020 concernent essentiellement les coûts relatifs à l'installation et au paramétrage de logiciels, pour la partie qui est encore en développement et non encore amortie.

Les immobilisations corporelles en cours au 31/12/2020 concernent les coûts relatifs à des projets d'innovation développés au sein de la société.

12.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaillent ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2019	Aug.	Dim.	Transfert	31/12/2020
Fonds de commerce	(12 413)		-	-	(12 413)
Coûts d'acquisition des clients	(254 018)	(68 440)	-	-	(322 458)
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	(71 564)	(12 712)	-	-	(84 276)
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	**(337 996)**	**(81 152)**	-	-	**(419 148)**
Installations générales, agencements et divers	(1 265)	(545)	-	-	(1 810)
Matériel de bureau, informatique et mobilier	(4 358)	(2 208)	-	-	(6 565)
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	**(5 623)**	**(2 753)**	**1**	-	**(8 376)**
Amortissements et dépréciations	**(343 619)**	**(83 905)**	**1**	-	**(427 523)**
Dont amortissements linéaires	*(343 619)*	*(83 905)*	*1*	-	*(427 523)*
Dont amortissements dégressifs	-	-	-	-	-
Dont dépréciations	-	-	-	-	-

L'amortissement à l'ouverture de 12 413 K€ du fonds de commerce correspond au fonds de commerce existant de TEGAZ repris lors de la fusion en 2019 avec la société (ce fonds de commerce était déjà totalement amorti).

Note 13. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

13.1 Valeur brute des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2019	Aug.	Dim.	31/12/2020
Titres de participation	475 535	182 121	(75)	670 581
Fiducie	13	-	-	13
Titres de participation	**475 548**	**182 121**	**(75)**	**670 595**
Créances rattachées à des participations	**101 728**		**(101 728)**	-
Autres titres immobilisés	-			-
Autres prêts	108	28		136
Dépôts et garanties	2 956	172	(37)	3 091
Actions propres	54			54
Autres immobilisations financières	**3 118**	**200**	**(37)**	**3 280**
Immobilisations financières brutes	**580 395**	**182 321**	**(101 841)**	**673 875**

L'augmentation des titres de participation est liée à l'achat des titres de la société Total Direct Energie Centrale Electrique de Saint Avold au mois d'octobre 2020.

Les créances rattachées à des participations ont diminué du fait que la Compagnie Electrique de Bretagne a remboursé Total Direct Energie le compte courant pour un montant de 96 millions d'euros.

Ce compte courant était destiné au financement des travaux de construction de la centrale de Landivisiau, ils sont financés désormais directement auprès de la société Compagnie de Bretagne par Total Trésorerie.

Les autres prêts sont des prêts accordés aux salariés pour souscrire à des actions du groupe Total dans le cadre des augmentations de capital réservées au personnel.

13.2 Provisions pour dépréciation des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2019	Dotation	Reprise			31/12/2020
			utilisée	non utilisée	Transfert	
Participations	14 094		-	(75)		14 019
Créances rattachées à des participations	13 561		-	(268)	(13 294)	-
Provisions sur immobilisations financières	**27 655**	**-**	**-**	**(343)**	**(13 294)**	**14 019**

Les titres de Direct Energie Services ont été cédés à la société Lampiris en décembre 2020. Ils avaient été dépréciés pour 74.999 Euros, ramenant la valeur de ces titres à zéro.

Note 14. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

En milliers d'euros	31/12/2019	Périmètre	Aug.	Dim.	31/12/2020
Stocks de fournitures consommables	66 827		284 820	(157 690)	193 957
Stocks de marchandises	76 446		59 543	(79 651)	56 338
Stock - valeur brute	**143 273**	**-**	**344 363**	**(237 341)**	**250 295**
Dépréciation du stock de fournitures consommables	-	-		-	-
Dépréciation du stock de marchandises	-	-		-	-
Stock - valeur nette	**143 273**	**-**	**344 363**	**(237 341)**	**250 295**

Le stock de fournitures consommables est composé des certificats de capacités relatifs à l'année 2021 (165,0 millions d'euros) et 2022 pour 28,9 millions d'euros

Le stock de marchandises est constitué uniquement de gaz.

Note 15. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

15.1 Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Créances clients	736 430	541 903
Clients - factures à établir	752 780	684 848
Créances clients et comptes rattachés - valeur brute	**1 489 211**	**1 226 751**
Dépréciation des créances clients	(135 259)	(93 242)
Créances clients et comptes rattachés - valeur nette	**1 353 951**	**1 133 509**

Concernant les factures à établir des clients, la Société propose à ses clients une offre commerciale de mensualisation des paiements (montant mensuel fixe) lui permettant de lisser ses dépenses sur l'année. Avec cette offre, la société ne facture le client qu'une fois par an lors de sa relève de compteur et effectue une régularisation du plan de mensualisation le cas échéant. Au 31 décembre 2020, la société a comptabilisé les mensualités payées par ces clients et déterminé également l'équivalent des factures

qui auraient été émises pour les périodes correspondantes : le net de ces deux montants est présenté au sein de la rubrique « Factures à établir ».

La variation des provisions pour dépréciations des créances clients se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2019	Dotation	Reprise		31/12/2020
			utilisée	non utilisée	
Dépréciation des créances clients	93 242	47 232	(5 214)	-	135 259

15.2 Charges constatées d'avance

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Energie payée non encore livrée	225 879	86 885
CEE facturés non encore livrés	238 485	351 700
Charges générales diverses constatées d'avance	5 404	4 101
Charges constatées d'avances	**469 768**	**442 686**

15.3 Frais d'émission d'emprunt à étaler

En milliers d'euros	31/12/2019	Aug.	Dim.	31/12/2020
Frais d'émission emprunt à étaler	368	-	(136)	232
Charges à répartir sur plusieurs exercices	**368**	**-**	**(136)**	**232**

Les frais d'émission d'emprunt à étaler se composent des frais d'émission d'emprunts obligataires pour un montant net de 0,2 million d'euros à la clôture, qui sont amortis en mode linéaire sur la durée de chaque tranche.

15.4 Etat des échéances des créances

En milliers d'euros	31/12/2020	< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres prêts	136	136	-
Dépôts de garantie	3 091	162	2 929
Immobilisations financières hors participations	**3 226**	**298**	**2 929**
Fournisseurs, avances et acomptes versés sur commande	2 520	2 520	-
Clients et comptes rattachés	1 489 211	1 489 211	-
Personnel, sécurité sociale et autres organismes sociaux	4	4	-
Etat - Taxes sur la valeur ajoutée	23 475	23 475	-
Etat - Autres impôts et taxes	-	-	-
Compte Courant groupe	44 506	44 506	-
Débiteurs divers	13 368	13 368	-
Créances	**1 573 083**	**1 573 083**	**-**
Charges constatées d'avance	**469 768**	**469 489**	**279**
Frais d'émission emprunts à étaler	**232**	**83**	**149**
Total	**2 046 309**	**2 042 953**	**3 356**

15.5 Produits à recevoir

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Clients - factures à établir	752 780	684 848
Rabais, remises, ristournes à obtenir	-	-
Personnel - produits à recevoir	-	-
Organismes sociaux - produits à recevoir	-	-
Etat - produits à recevoir	-	-
Divers - produits à recevoir	8 142	9 040
Banque - intérêts courus à recevoir	-	-
Produits à recevoir	**760 923**	**693 887**

Les produits à recevoir divers comprennent notamment :

- les montants en attente de compensation par la Commission de Régulation de l'Energie dans le cadre des chèques énergie pour l'électricité et gaz pour un montant de 1.0 million d'euros, des surcoûts liés aux achats de Biométhane pour 0.6 million d'euros,
- la part acheminement des créances irrécouvrables du quatrième trimestre 2020 en attente de compensation par Enedis et GRDF pour 1.2 million d'euros
- Le produit à recevoir d'un montant total de 5.3 millions d'euros au titre de peines et soins relatifs à des périodes antérieures au 31 décembre 2017. Il existe une provision pour risques et charges du même montant.

Note 16. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Comptes bancaires	41 626	184 119
Appels de marge	(10 043)	58 163
Disponibilités	**31 583**	**242 282**

Les appels de marge correspondent aux avances sur engagements d'achats et ventes à terme auprès de nos contreparties.

Note 17. CAPITAUX PROPRES

17.1 Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2019	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Variation Capital	Variation subv. Investissement	31/12/2020
Capital social	5 165	-	-	-	-	5 165
Prime d'émission	265 187	-	-	-	-	265 187
Prime de fusion	-	-	-	-	-	-
Réserve légale	466	-	-	-	-	466
Report à nouveau	189 404	(51 035)	-		-	138 369
Résultat de la période	(51 035)	51 035	9 170	-	-	9 170
Subv. d'investissement	664	-	-	-	(231)	433
Capitaux propres	**409 850**	-	**9 170**	-	**(231)**	**418 789**

17.2 Evolution du capital social

Le capital social est composé au 31 décembre 2020 de 51 645 587 actions ordinaires de même catégorie d'une valeur nominale de 0.1 euro chacune. Le capital social est entièrement libéré. La Société n'a émis ni autorisé aucune action de préférence.

Note 18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	31/12/2019	Périmètre	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31/12/2020
Provisions pour risques	284 882		46 926		(297 644)	34 164
Provisions pour charges	4 068		1 182	(2 000)	(369)	2 882
Provisions pour risques et charges	**288 951**	-	**48 109**	**(2 000)**	**(298 013)**	**37 046**
Dont exploitation	*288 951*	-	*48 109*	*(2 000)*	*(298 013)*	*37 046*
Dont financier	-	-	-	-	-	-
Dont exceptionnel	-	-	-	-	-	-
Dont report à nouveau	-	-	-	-	-	-

Une partie des reprises de provisions non utilisées est liée à la révision du traitement comptable des CEE, garanties d'origine et marchés de capacités pour un montant de 292,1 millions d'euros.

Provision pour contrats déficitaires sur capacités d'interconnexions gazières

Une provision pour contrat déficitaire d'un montant de 31,6 millions d'euros avait été constituée durant l'exercice 2016 au titre des contrats portant sur la réservation, à compter de fin 2011, de capacités d'importation de gaz via la Belgique, pour des durées s'étendant au maximum jusqu'en 2027.

La provision a été reprise à hauteur de 3.2 millions d'euros durant l'exercice 2020. Le montant de la provision s'élève à 19.9 millions d'euros à fin 2020.

Autres provisions pour risques

Le produit à recevoir d'un montant total de 5.3 millions d'euros au titre de peines et soins relatifs à des périodes antérieures au 31 décembre 2017 a été provisionné en 2018 pour le même montant. Le montant de cette provision reste inchangée au 31 décembre 2020.

La provision pour risques de 3.3 millions d'euros reconnue dans le cadre d'un litige entre ENEDIS et la société Total Spring France reste inchangé au 31 décembre 2020.

La provision pour risques sur les factures à établir de la société Total Spring France pour 4.3 millions d'euros reste inchangée au 31 décembre 2020.

Une provision pour risques sur indemnités de fin de contrat de prestation a été reprise pour un montant de 2,0 millions d'euros à la suite du paiement de ce même montant comme indemnité.

Provisions pour charges

Les provisions pour charges correspondent aux provisions pour avantages du personnel de la Société s'élèvent à 2.9 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 4.1 millions d'euros à fin 2019.

Note 19. DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Autres emprunts obligataires	125 515	140 583
Concours bancaires	613 717	489 587
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	613 717	489 587
Autres emprunts	384 008	288 021
Dettes financières diverses	24 058	22 363
Emprunts et dettes financières divers	408 066	310 384
Dettes financières	1 147 297	940 555

Les concours bancaires sont composés des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus à payer.

Le poste « autres emprunts » comprend un emprunt auprès de TOTAL SA pour un montant de 384 millions d'euros. Au 31 décembre 2019, cet emprunt s'élevait à 288 millions d'Euros.

Les dettes financières diverses se composent principalement des comptes courants créditeurs avec les filiales de la Société (essentiellement avec Total Treasury) pour 22.5 millions d'euros en 2020 (21.1 millions d'euros en 2019).

Note 20. DETTES DIVERSES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

20.1 Dettes diverses

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs	412 792	329 343
Fournisseurs - factures non parvenues	705 166	567 979
Clients créditeurs	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**1 117 959**	**897 322**
Dettes fiscales	383 006	668 960
Dettes sociales	16 141	14 821
Dettes fiscales et sociales	**399 147**	**683 781**
Dettes sur immobilisations	13 177	307
Autres dettes	45 788	27 196
Dettes diverses	**1 576 071**	**1 608 607**

Les autres dettes sont constituées des clients créditeurs.

20.2 Produits constatés d'avance

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Prestations de service	-	-
Franchise de loyer	817	1 098
Vente d'énergie	4 543	12 546
Produits constatés d'avance	**5 360**	**13 644**

20.3 Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie - passif

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Gains & pertes enregistrés sur opérations à terme d'électricité	49 339	(20 011)
Pertes enregistrées sur opérations à terme de gaz	10 770	(12 911)
Gains enregistrés sur opérations à terme de CO2	1 952	622
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie passif	**62 061**	**(32 299)**

Ce poste est relatif à l'application du règlement ANC 2015-05 (cf. note 1.11), y sont enregistrés les dénouements techniques propres au fonctionnement des marchés réglementés et réalisés au cours de l'exercice (dénouement en cascade « cascading », ajustement de résultat « P&L adjustment » et compensation « netting ») jusqu'à la date de livraison des produits, qui déclenche leur reprise au compte de résultat.

20.4 Ventilation des dettes par échéances

En milliers d'euros	31/12/2020	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Autres emprunts obligataires	125 515	12 515	113 000	
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	613 717	613 717		
Emprunts et dettes financières divers	408 066	24 066	384 000	
Dettes financières	**1 147 297**	**650 297**	**497 000**	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 117 959	1 117 959		
Dettes fiscales et sociales	399 147	399 147		
Dettes sur immobilisations	13 177	13 177		
Autres dettes	45 788	45 788		
Dettes diverses	**1 576 071**	**1 576 071**	-	-
Produits constatés d'avance	**5 360**	5 089	**271**	-
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie passif	**62 061**	62 259	**(198)**	-
Total	**2 790 789**	**2 293 716**	**497 073**	-

20.5 Charges à payer

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Founisseurs - factures à recevoir	705 166	567 979
Dettes fiscales et sociales	10 509	17 169
Autres emprunts - Intérêts courus	1 060	1 142 266
Banque - Intérêts courus	309	80 995
Autres charges à payer	-	-
Charges à payer	**717 045**	**1 808 410**

Note 21. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

21.1 Engagements d'achats et de ventes d'énergie

Afin d'ajuster ses approvisionnements et couvrir les consommations de ses clients, la Société conclut des contrats fermes ou optionnels d'achats à terme et de vente à terme d'électricité et de gaz sur le marché de gré à gré ou sur un marché organisé.

Au 31 décembre 2020 les engagements résultant de ces contrats sont les suivants :

Notionnels en k€	31/12/2020	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	1 885 220	1 543 825	341 394	-
Engagement net sur opération gaz	471 514	263 971	207 542	-

Notionnels en GWh	31/12/2020	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	39 219	32 680	6 539	-
Engagement net sur opération gaz	28 986	16 184	12 801	-

Notionnels en k€	31/12/2019	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	1 640 299	1 303 200	337 099	-
Engagement net sur opération gaz	83 181	59 893	23 289	-

Notionnels en GWh	31/12/2019	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	34 864	28 125	6 739	-
Engagement net sur opération gaz	3 865	2 581	1 284	-

Le Mark-to-Market de ces instruments est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Juste valeur des opérations à terme	306 703	(61 990)
Juste valeur des option d'achat	-	-

21.2 Cautions et nantissements

En milliers d'euros	31/12/2020	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Garanties Bancaires sur contrats énergie marché organisé	70 000	70 000		
Garanties Bancaires sur contrats énergie OTC	79 550	54 550	25 000	
Garanties Bancaires ARENH	81 775	-	81 775	
Garanties Bancaires liées au réseau	38 153	38 153	-	
Autres garanties bancaires	88 588	86 655	1 933	
Total	358 066	249 358	108 708	-

Les garanties bancaires sur contrats énergie marché organisé représentent des garanties émises envers les contreparties financières de la Société sur les achats et reventes à terme d'énergie.

Les garanties bancaires sur contrats énergie OTC représentent des garanties émises envers les contreparties industrielles de la Société concernant les contrats long-terme mis en place et qui couvrent principalement des garanties de paiements.

Les garanties bancaires liées au réseau correspondent aux cautions émises envers les responsables des réseaux de transport et de distribution d'énergie, pour couvrir le risque de défaut de la Société en tant qu'acteur sur les réseaux français.

21.3 Garantie émise dans le cadre du projet Landivisiau

La Société a émis le 15 juillet 2019 un cautionnement d'un montant de 275M€ au profit de la société Siemens AG dans le cadre de la signature du contrat EPC du projet Landivisiau. Cela était réduit à 86.654.610 € au 31 décembre 2020.

Pour rappel, la société Total Direct Energie s'est engagée à apporter son soutien financier à sa filiale « Compagnie Electrique de Bretagne » pour la durée du projet de construction de Centrale à Landivisiau..

Note 22. SITUATION FISCALE

22.1 Intégration fiscale

La Société avait opté depuis le 1er janvier 2008 pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions prévues à l'article 223A du CGI. Au titre de l'exercice 2018, le périmètre d'intégration fiscale était composé de Direct Energie, société de tête du groupe fiscal et de ses filiales intégrées Direct Energie Génération, 3CB, Quadran, Fonds Caraïbes, et La perrière.

Depuis l'exercice 2019, l'intégration fiscale a été dissoute et remplacée par une intégration fiscale au niveau de la société mère de la Société : Total SA.

La convention d'intégration fiscale conduit les filiales du groupe fiscal à constater une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale.

22.2 Allègements de la dette future d'impôt

Le taux d'impôt retenu pour le calcul de la fiscalité différée de Total Direct Energie est de 29%.

		Impôts différés	
Situation au 31/12/2020	**Base de calcul**	**Actif**	**Passif**
Déficits reportables fiscalement	**219 671**	**63 538**	-
Deficits au 31/12/2019	187 410	54 206	
Déficit fiscal 2020	32 261	9 331	

Note 23. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros	Valeur des titres		% capital détenu	Capital	Autres capitaux propres	Avances consenties	Chiffres d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	
	Brut	Provision								
Total Direct Energie Génération	17 500	(13 257)	100%	1 500	(1 826)	4 170	1 293	(190)	-	(1)
Direct Energie Belgium	100	(100)	100%	100	4 470	13 255	(1 698)	8 992	-	(1)
Total Direct Energie CE Bayet	44 434	-	100%	42 000	14 943	-	91 709	12 526	13 000	(1)
Total Direct Energie CE Marchienne au Pont	38 280	-	100%	74 062	(3 835)	-	80 660	11 112	-	(1)
Quadran	386 033	-	100%	5 625	69 471	-	20 978	14 932	33 523	(1)
Total Direct Energie Saint Avold	182 121	-	100%	17 725	120 929	22 000	130 701	(38 420)	-	(1)
Vertigo	1 250	-	25%	267	7 270	1 900	274 770	6 236	624	(2)
Hetty	200	-	100%	200	(3 154)	5 081	4 462	(452)	-	(1)
Cono sur	2	-	100%						-	(3)
Ijenko	661	(661)	5%						-	(3)
Total	670 581	(14 019)								
(1) Comptes au 31/12/2020	-	-								
(2) Comptes au 30/09/2019										
(3) Aucun chiffre disponible										

Note 24. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

Les éléments relatifs aux entreprises liées et entreprises associées sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Titres de participations	643 576	461 442
Créances rattachées à des participations	27 456	88 167
Provision sur créances rattachées à des participations	(13 294)	(13 561)
Créances (nettes de provisions) clients et comptes rattachés	248 099	85 634
Autres créances	-	-
Emprunts et dettes financières divers	(1 013 897)	(628 173)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(134 325)	(24 986)
Produits Intérêts des comptes courants groupe	(934)	999
Reprises financières sur provisions	(343)	-
Charges Intérêts des comptes courants groupe	1 068	(744)
Dotations financières aux provisions	-	(4 700)

Toutes les transactions significatives effectuées par Total Direct Energie SA avec des parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Note 25. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2020, les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à 1.5 million d'euros

Note 26. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Pour l'année 2020, la rémunération globale des dirigeants s'est élevée à 2 432 083€.

Note 27. COMPTES CONSOLIDES

La Société est consolidée dans les comptes de la société TOTAL SA, sise 2 Place Jean Millier - 92400 Courbevoie.

Note 28. EVENEMENTS POST CLÔTURE

Nous n'avons pas connaissance d'aucun événement postérieur à la clôture pouvant avoir un effet sur les comptes de la société de l'exercice 2020.

TOTAL DIRECT ENERGIE

Société Anonyme au capital de 5 164 558,70 €
Siège social : 2 bis, rue Louis Armand
75015 Paris
442 395 448 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
EN DATE DU 31 MAI 2021

PROCES-VERBAL

EXTRAIT

Le 31 mai 2021,
A 10 heures,

[...]

1ÈRE RESOLUTION
(*Approbation des comptes sociaux et des charges non déductibles de l'exercice clos le 31 décembre 2020*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 124 962 euros. L'exercice 2020 étant déficitaire d'un point de vue fiscal, la réintégration de ces dépenses n'a pas entraîné de charge d'impôts.

Cette résolution mise aux voix est votée à l'unanimité des actionnaires.

2ÈME RESOLUTION
(*Affectation du résultat de l'exercice et fixation du montant du dividende*)

L' Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, constatant que le résultat net de l'exercice 2020 se traduit par un bénéfice comptable de 9 170 334,84euros et que le report à nouveau bénéficiaire s'élève à la somme de 138 369 011,47 euros décide, sur la proposition du Conseil d'administration d'affecter le bénéfice de la manière suivante :

(i) Affectation au poste « Reserve légale » pour un montant de 458 516,74 euros portant les réserves légales à 924 256,08 euros

(ii) Affectation au poste « Report à nouveau » pour un montant de 8 711 818,10 euros portant le montant du report à nouveau à 147 080 829,57 euros

Il est précisé qu'aucun versement de dividende ne sera effectué par la Société.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte du versement d'un dividende de 0,35 euros par actions le 5 juin 2018 au titre de l'exercice 2017, de 0,25 euros par action le 6 juin 2017 au titre de l'exercice 2016 et de 0,20 euros par action le 9 juin 2016 au titre de l'exercice 2015. Les dividendes versés en 2016, 2017 et 2018 étaient intégralement éligibles à l'abattement de 40% en application du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts susmentionné.

Cette résolution mise aux voix est votée à l'unanimité des actionnaires.

3ÈME RESOLUTION

(*Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve expressément les termes de ce rapport.

Cette résolution mise aux voix est votée à l'unanimité des actionnaires.

[...]

7ÈME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité ou autres qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est votée à l'unanimité des actionnaires.

[...]

Pour extrait, copie certifiée conforme



Franck Schmiedt,
Directeur Général

Société Anonyme au capital de 5 164 558,70 euros
Siège social : 2bis, rue Louis Armand 75015 Paris
442 395 448 R.C.S. Paris

Rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise

TOTAL DIRECT ENERGIE

Exercice 2020

I. SOMMAIRE

I. SOMMAIRE 2

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE 4

1.1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE 4

1.2. ACTIVITE DES PRINCIPALES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR BRANCHES D'ACTIVITE 6

1.3. FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 9

II. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 11

III. INVESTISSEMENT ET ACTIVITES EN MATIERES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT 12

IV. PERSPECTIVES 13

4.1 Principaux risques et incertitudes 13

4.1.1 Les risques règlementaires et juridiques 13

4.1.2 Les risques relatifs à l'activité de la société 13

4.1.3 Autres risques 15

4.2 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE 15

4.3 Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir 16

V. FILIALES ET PARTICIPATIONS 17

5.1 Prises de participations 17

5.2 Sociétés contrôlées 17

5.3 Cession de participations 17

VI. SUCCURSALES ET ETABLISSEMENTS SECONDAIRES 18

VII. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 18

7.1 Comptes sociaux 18

7.2 Résultat de l'exercice et analyse de l'évolution des résultats 19

VIII. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT 20

IX. AFFECTATION DU RESULTAT 21

9.1 Proposition d'affectation du résultat 21

9.2 Dividendes : montant – acompte sur dividendes – régime fiscal des dividendes 21

9.3 Dividendes : rappel des distributions lors des trois derniers exercices – 21

9.4 Capitaux propres 21

9.5 Dépenses non déductibles fiscalement 22

9.6 Prets interentreprises CONSENTIS à moins de trois ans consentis par la société 22

X. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES 22

XI. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL 23

XII. COMMISSAIRES AUX COMPTES 23
12.1 Contrôle des commissaires aux comptes 23
12.2 Situation des mandats des commissaires aux comptes 24
XIII. MANDATAIRES SOCIAUX 25
13.1 Composition du Conseil d'administration - Liste des mandats sociaux 25
13.2 Situation des mandats des administrateurs 26
13.3 Rémunération des mandataires 26
13.3.1 Attribution d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites des dirigeants 26
13.3.2 Rémunération des Administrateurs 26
XIV. CONVENTIONS 27
XV. DELEGATIONS DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION, OU DE REDUCTION DE CAPITAL OU DE PROGRAMME DE RACHAT 27

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société TOTAL DIRECT ENERGIE (la « **Société** ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

PARTIE I : ACTIVITE DE LA SOCIETE

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le Groupe Total Direct Energie (le « **Groupe** » ou le « **Groupe Total Direct Energie** ») constitué de la société Total Direct Energie et de ses filiales, est un acteur global sur le marché de l'énergie (électricité et gaz) en France. Le Groupe intervient sur tous les segments de ce marché (clients particuliers, professionnels, entreprises et collectivités) et poursuit une stratégie d'intégration verticale pour être présent sur toute la chaîne de valeur, de la production jusqu'aux services liés à l'énergie au sein du foyer.

L'essentiel de l'activité du Groupe est porté directement par la Société. Compte tenu de l'intégration de la Société dans le périmètre de consolidation du groupe TOTAL à compter du 6 juillet 2018, la Société publie désormais des comptes individuels. Les développements ci-après concernent donc avant tout l'activité de la Société (section 1.1.), l'activité des filiales principales étant plus spécifiquement décrite dans le cadre du présent rapport de gestion à la section 1.2. L'organigramme du Groupe vous est présenté en Annexe.

1.1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Premier acteur alternatif français de l'énergie, la société Total Direct Energie est l'un des premiers opérateurs indépendants sur le marché français de la fourniture d'électricité et de gaz naturel.

L'ambition du Groupe Total, actionnaire à 100% de la Société, est de devenir la major de l'énergie responsable et de fournir au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus disponible et plus

propre. La Société est rattachée au secteur Integrated Gas, Renewables & Power du Groupe qui porte l'ambition de Total dans les activités en croissance des chaînes intégrées du gaz et de l'électricité bas carbone, ainsi que dans les activités contribuant à la neutralité carbone.

Cette ambition s'est notamment accompagnée par la mise en place en 2019 d'une organisation pour les activités de commercialisation d'électricité et de gaz en France en regroupant au sein d'une même entité juridique et sous une seule organisation rebaptisée Total Direct Energie, les activités de Direct Energie d'une part, et de Total Spring France et de Total Energie Gaz, filiales du Groupe Total, d'autre part.

Au 31 décembre 2020, le parc clients de la Société s'élevait ainsi à 4,9 millions de sites clients en France, contre environ 4,4 millions de sites en France au 31 décembre 2019.

ACTIVITE DE VENTE D'ENERGIE

L'activité « Commerce » de la Société recouvre la commercialisation d'offres de fourniture d'électricité et de gaz, ainsi que des prestations de services à valeur ajoutée à destination des consommateurs particuliers, professionnels, des entreprises et des collectivités locales.

Pour atteindre ses objectifs et pour répondre au mieux aux attentes de ses clients, l'activité « Commerce » s'est organisée autour de deux directions commerciales, l'une dédiée aux clients particuliers et l'autre aux clients professionnels, entreprises et collectivités locales. Ces directions s'appuient sur la direction de la relation client qui a pour mission d'assurer le bon déroulement du parcours client tout au long de sa présence chez Total Direct Energie (relation client, fidélisation, activation, facturation, relance, etc.).

- **Les clients particuliers**

La Direction « Commerciale Particuliers » a pour mission la commercialisation d'offres de fourniture d'électricité et de gaz, ainsi que des prestations de services à valeur ajoutée à destination des consommateurs particuliers. A la fin de l'exercice 2020, la Société fidélisait plus de 4,2 millions de clients particuliers, contre plus de 3,7 millions au 31 décembre 2019. La Société se positionne ainsi comme le troisième acteur français sur ce secteur d'activité.

La Société développe des offres compétitives et des services innovants pour répondre aux questions et aux besoins des clients afin que le consommateur soit au centre de la révolution de l'énergie et co-construise avec la Société une énergie mieux consommée.

- **Les clients professionnels et grands comptes**

La Direction commerciale BtoB est structurée autour d'équipes spécialisées par typologie de clients : professionnels, entreprises et collectivités.

Les clients professionnels (artisans, commerçants, professions libérales et PME, comptant moins de 20 sites) sont la cible commerciale historique de Total Direct Energie. La gamme destinée aux

professionnels comporte des offres d'électricité, de gaz naturel et des offres « duales » (électricité + gaz).

Les équipes Mid Market ont en charge les clients qui comptent de 20 à 100 sites. Ce sont des entreprises de type PME, petit industriel, ou petit tertiaire ayant un réseau de sites techniques, de boutiques ou d'agences, etc. Les offres pour ce segment sont sur mesure, ce qui signifie que chaque élément du prix peut se négocier fixe ou indexé.

L'équipe Grands Comptes traite les sociétés ayant 100 sites et plus. Total Direct Energie compte de très nombreux clients dans ce segment, car la Société apporte une véritable expertise sur la gestion de ces clients « multi-sites », notamment pour les comptes regroupant plusieurs milliers de sites. Les offres sont toujours construites sur mesure, en fonction des caractéristiques techniques des sites, de l'usage de l'énergie et des besoins de gestion du client.

La direction commerciale compte aussi une équipe commerciale spécialisée et dédiée aux collectivités locales et aux établissements publics. Elle est rompue aux procédures de marché public et accompagne les collectivités dans leur démarche de mise en concurrence des postes énergie. Elle répond aux appels d'offres publics portant sur la fourniture d'électricité et de gaz naturel, qui se sont multipliés en 2014-2015 avec la fin des tarifs réglementés.

Pour finir, il y a une dernière équipe qui s'occupe de la gestion de nos partenaires de ventes (exclusifs ou non, sur le terrain ou en télévente) qui ont la possibilité d'adresser quasiment l'intégralité du marché avec des offres standards et sur mesure.

ACTIVITE DE NEGOCE ET D'OPTIMISATION

L'activité de négoce et d'optimisation du Groupe est réalisée par la direction « Energie » qui a pour missions principales, pour l'électricité et le gaz :

- de procéder aux actions de couverture sur les marchés des expositions générées par l'activité de fourniture et d'assurer à chaque instant l'équilibre entre les injections et les soutirages d'énergie sur les réseaux ; et
- d'optimiser les actifs en portefeuille (actifs de production électrique en gestion, stockages de gaz naturel, capacités d'interconnexions, flexibilités contractuelles, etc.).

1.2. ACTIVITE DES PRINCIPALES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR BRANCHES D'ACTIVITE

Nous vous signalons que depuis l'exercice clos le 31 décembre 2019, notre Société est intégrée au sein du groupe Total et ne contrôle désormais plus aucune de ses filiales. Nous vous présentons dans les développements ci-dessous l'activité des principales filiales de la Société.

ACTIVITE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE THERMIQUE

L'un des axes stratégiques du Groupe est l'activité de développement et l'exploitation d'installations de moyens de production d'électricité utilisant la technologie des cycles combinés gaz qui est déployée au sein des filiales de production du Groupe.

- **Le parc installé**

Le 30 décembre 2015, la Société a acquis sa première centrale à gaz située à Bayet et détenue par la société Total Direct Energie – Centrale Electrique Bayet, en exploitation commerciale depuis juillet 2011, pour un montant s'élevant à près de 45 millions d'euros. Cette centrale dispose d'une capacité installée d'environ 400 MW et d'un rendement à neuf d'environ 57% sur Pouvoir Calorifique Inférieur. En 2020, la centrale de Bayet a produit 1,6 TWh d'électricité contre 1,1 TWh en 2019.

Un an plus tard, le 30 décembre 2016, la Société poursuivait son intégration verticale en annonçant l'acquisition de 100% des titres de la société Marcinelle Energie, renommée Total Direct Energie – Centrale Electrique Marchienne au Pont pour un montant de près de 36,5 millions d'euros en valeur d'entreprise. Marcinelle Energie, ancienne filiale belge du groupe italien Enel, détient et exploite une centrale à cycle combiné gaz de 400MW à Marchienne-au-Pont en Belgique. En 2020, la centrale de Marcinelle a produit 1,5 TWh contre 1,6 TWh en 2019.

Avec ces deux centrales, le Groupe a confirmé sa stratégie d'intégration verticale avec une capacité globale de production de plus de 800MW. Cette présence renforcée à l'amont et à l'aval permet une meilleure couverture des conditions d'approvisionnement des parcs clients en France et en Belgique.

Depuis le 1er octobre 2019, les centrales thermiques de Toul et Pont sur Sambre, détenues à 100% par TOTAL SA, ont migré dans le périmètre d'équilibre de Total Direct Energie, dont elles dépendent désormais fonctionnellement. Total Direct Energie agit ainsi sur les marchés pour leur compte, leur permettant de bénéficier dès lors de l'accès aux marchés de gros de l'énergie et de son expertise en matière de gestion et d'optimisation de l'énergie. En 2020, la centrale de Toul a produit 1,4 TWh contre 1,7 TWh en 2019, et la centrale de Pont sur Sambre 1,8 TWh contre 1,6 TWh en 2019.

Plus récemment, le Groupe a continué l'accroissement de son parc avec l'acquisition de la société Kernaman, devenue depuis Total Direct Energie – Centrale électrique Saint-Avold, le 1er octobre 2020. Cette société détient deux centrales à cycle combiné gaz d'une puissance globale de 828 MW, installées à Saint-Avold en Moselle. En 2020, les centrales ont produit 1,9 TWh.

- **Le parc en développement**

Le Groupe est fier de développer un projet de cycle combiné gaz à Landivisiau (Finistère), issu d'un appel d'offres et qui se trouve en phase finale de développement.

Pour développer ce projet, la société Total Direct Energie Génération (TDEG), filiale à 100% de la Société en charge du développement des projets de production d'énergie, a créé en avril 2012 la société Compagnie Electrique de Bretagne (CEB) initialement détenue par Total Direct Energie Génération à hauteur de 60% et par Siemens Project Ventures (SPV) à hauteur de 40%.

Ce projet, partie intégrante du Pacte Electrique Breton, bénéficiera d'une prime de capacité annuelle indexée de 94 k€ / MW disponible sur une durée de 20 ans, prime qui garantit la rémunération de la

capacité (elle ne sera pas cumulée avec la rémunération issue du futur marché de capacité) et qui viendra en complément des revenus tirés du marché de l'énergie. Conformément aux termes de l'appel d'offres et au Code de l'Energie, le 8 novembre 2018, la Compagnie Electrique de Bretagne a conclu avec la société EDF SA un « contrat de rémunération de la disponibilité du cycle combiné à gaz de Landivisiau ».

La Société a été autorisée le 10 janvier 2013 par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie à exploiter la centrale. Cette autorisation a été confirmée par le tribunal administratif de Rennes le 9 octobre 2015, et par la Cour administrative de Nantes dans une décision du 15 mai 2017. L'association Force 5 a formé un pourvoi contre cette décision en juillet 2017. Par une décision du 25 février 2019, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Nantes pour erreur de droit (absence d'intérêt à agir de l'association) et renvoyé le contentieux de cette autorisation devant ladite Cour. Statuant sur le fond de l'autorisation, la Cour administrative d'appel a confirmé la validité de l'autorisation. Cette décision a fait l'objet d'un pourvoi devant le Conseil d'Etat qui a, en mars 2020, renvoyé une question prioritaire de constitutionnalité posée par l'association Force 5 au Conseil Constitutionnel. Le Conseil Constitutionnel a considéré que l'autorisation en question ne pouvait être remise en cause sur le fondement de l'inconstitutionnalité de certaines dispositions du Code de l'énergie. Une décision du Conseil d'Etat est attendue courant 2021.

Le préfet du Finistère a quant à lui autorisé CEB à construire la centrale par arrêté du 9 septembre 2014. Cet arrêté a été confirmé par le tribunal administratif de Rennes le 23 juin 2017 et est dorénavant définitif. Puis la société CEB a obtenu le 30 janvier 2015 l'arrêté de dérogation d'espèce protégé (CNPN) permettant de déplacer les habitats de certaines espèces présentes sur le site.

Enfin, le 6 mai 2015, après avoir obtenu un avis positif de la commission d'enquête en charge de l'enquête publique conduite sur ce projet, la Compagnie Electrique de Bretagne s'est vue délivrée l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter relevant du régime des installations classées pour la protection de l'environnement. Cet arrêté a été confirmé par le tribunal administratif de Rennes le 27 octobre 2017 et par la Cour administrative d'appel de Nantes le 21 mai 2019. Cette décision a fait l'objet d'un pourvoi déposé par la même association, devant le Conseil d'Etat. Une décision est attendue courant 2021.

Suite à la conclusion, par la Compagnie Electrique de Bretagne, des contrats de raccordement et de renforcement avec les gestionnaires des réseaux de transport d'électricité (RTE) et de gaz (GRTgaz), et du contrat de construction de la centrale avec Siemens au premier semestre 2019, les travaux de la centrale ont été lancés au cours de l'été 2019 avec un objectif de mise en service au cours de l'hiver 2021-2022, hors risque de recours pouvant induire des décalages. Courant juillet 2019, le Groupe a également procédé au rachat de la participation de Siemens Project Ventures dans le capital de la société Compagnie Electrique de Bretagne, de sorte que la Compagnie Electrique de Bretagne est dorénavant une filiale à 100% du Groupe.

ACTIVITE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE RENOUVELABLE

La société Total Quadran, filiale majoritairement détenue par la Société, porte le développement, l'exploitation et la maintenance d'installations de production d'électricité renouvelable. Cette société appartient à la Business Unit « GRP – Renewables » du groupe Total et n'est donc plus rattachée au périmètre « fonctionnel » de l'ensemble Total Direct Energie.

1.3. FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

POURSUITE DYNAMIQUE DE LA CONQUETE COMMERCIALE

Le Groupe a continué à enregistrer au cours de l'exercice 2020 une forte croissance de son parc client.

Au 31 décembre 2020, le parc client « particuliers » en France s'établit ainsi à près de 3 032 000 sites clients en électricité et 1 135 000 sites clients en gaz, ce qui représente des progressions d'environ 12 % et 9 % par rapport aux parcs clients au 31 décembre 2019.

ECRETEMENT ARENH

Dans le cadre du mécanisme ARENH, la CRE a reçu un total de demande de 146.2 TWh pour l'année 2021 de la part de 81 fournisseurs d'électricité (hors fourniture des pertes des gestionnaires de réseau et hors filiales d'EDF), alors que le plafond législatif fixe à 100 TWh par an la quantité d'électricité allouée aux fournisseurs au prix de 42€ le MWh. La CRE a donc procédé à la répartition de ce volume de 100 TWh au prorata des demandes des fournisseurs à l'exception des filiales d'EDF qui ont été intégralement écrêtées (article R336-18 du code de l'énergie et délibération de la CRE du 30 octobre 2019). Cet écrêtement a entrainé une hausse des coûts d'approvisionnement pour le fournisseur alternatif qui devrait être répercutée dans l'augmentation des TRV électricité qui a eu lieu le 1er février 2021.

ACQUISITION DE DEUX CENTRALES A CYCLE COMBINEE EN MOSELLE

Le Groupe a annoncé l'acquisition le 1er octobre 2020 auprès du groupe EPH de 100% du capital de sa filiale Kernaman (renommée depuis Total Direct Energie – Centrale Electrique Saint-Avold). Cette dernière, dédiée à la production d'électricité, détient et exploite deux centrales thermiques à cycle combiné gaz situées à Saint-Avold en Moselle et compte une soixantaine d'employés. Mises en service en 2010, ces centrales disposent d'une capacité installée globale de 828 MW.

Avec l'acquisition de ces nouvelles centrales, l'opération porte la capacité installée du Groupe à près de 2 400 MW installés.

EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT DE TOTAL DIRECT ENERGIE

Au cours de l'exercice 2020, le montant du capital social de la Société n'a pas évolué et s'établi, à la date du 31 décembre 2020, à la somme de 5 164 558,70 euros.

Le 10 novembre 2020, la société LAMPIRIS SA, l'un des actionnaires de la Société a procédé à la distribution d'un dividende en nature entraînant par ce biais la cession de 3.458.000 actions détenues par la société LAMPIRIS SA dans le capital de Total Direct Energie au profit de la société Total Holdings SAS.

MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE DE FORCE MAJEURE DANS L'ACCORD-CADRE ARENH

Face à la baisse drastique de la consommation d'électricité engendrée par les mesures de confinement décidées par le gouvernement du fait de la pandémie de COVID-19, Total Direct Energie s'est vue contrainte de revendre massivement les volumes d'ARENH qu'elle avait commandé à un prix très inférieur à 42€/MWh. Afin de limiter les pertes subies, Total Direct Energie a notifié, le 27 mars 2020, EDF, la CRE et la Caisse des dépôts de la mise en œuvre des stipulations de l'Accord-cadre ARENH relatives à la force majeure.

Dans une ordonnance rendue le 20 mai 2020, le Tribunal de commerce a ordonné à EDF « de ne plus s'opposer à l'application de l'accord-cadre la liant à la SA TOTAL DIRECT ENERGIE » et « faire tout ce qu'il y a lieu en vue de parvenir à l'interruption de la cession annuelle d'électricité ». En application de cette ordonnance Total Direct Energie a obtenu la suspension de ses livraisons d'ARENH à compter du samedi 23 mai tout en réitérant sa proposition d'acheter à EDF des volumes d'électricité au prix de l'ARENH. EDF n'a pas donné suite à cette proposition et a fait appel de cette ordonnance. La Cour d'Appel a rendu sa décision le 28 juillet en donnant à nouveau raison aux fournisseurs alternatifs. Pourvoi en cassation de la société EDF à l'encontre de la Cour d'Appel (procédure en cours).

En parallèle, EDF a notifié par courrier reçu le 5 juin 2020 à Total Direct Energie la résiliation de l'Accord-cadre ARENH dans un délai de 15 jours. Total Direct Energie a contesté cette résiliation et saisi le juge des référés. Le 15 juin 2020, Total Direct Energie a notifié à EDF, la CRE, la CDC et RTE la fin de l'évènement de force majeure et la reprise des livraisons d'ARENH le 17 juin 2020.

Le 1er juillet 2020 le Tribunal de commerce de Paris a considéré que la demande de résiliation d'EDF n'était pas fondée. EDF a fait appel de cette décision. Le 19 novembre 2020 a annulé la décision du Tribunal de commerce seulement en ce qu'il ne pouvait pas être suffisamment « manifeste » pour le juge des référés d'exclure l'application de la clause de résiliation. Le 24 novembre la CRE a refusé de mettre en œuvre la demande d'EDF rendant inopérante toute résiliation du contrat Arenh. EDF s'est pourvue en cassation contre la délibération de la CRE devant le Conseil d'Etat.

PART ACHEMINEMENT – PEINES ET SOINS

Total Direct Energie avait initié plusieurs contentieux contre trois délibérations de la CRE relatives aux modalités et au montant de la rémunération des fournisseurs et aux tarifs d'acheminement :
Par une décision du 31 décembre 2020, n° 416802, 416805, 419231, 420263, le Conseil d'Etat donne partiellement raison à Total Direct Energie en annulant la délibération de la CRE n° 2017-036.
La clôture de cette procédure est neutre pour Total Direct Energie.

CORONAVIRUS COVID-19

L'activité de l'entreprise a été impactée de manière directe ou indirecte par la pandémie Covid-19 à partir de mars 2020, ce qui a conduit à des adaptations dans la conduite et la gestion des opérations. Ce contexte particulier ne remet pas en cause l'arrêté des comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 selon le principe de continuité d'exploitation, notamment grâce à sa capacité génératrice de cash-flow ou sa capacité de financement.

II. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

RECOMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

Suite à la démission du Président du Conseil d'administration, Monsieur Philippe Sauquet, en février 2021, le Conseil d'administration de la Société est désormais composé de la manière suivante :

- Mr Stéphane Michel, Directeur Général Gas, Renewables & Power, Président du Conseil d'administration ;
- Mme Namita Shah, Directrice Général People & Social Responsability du groupe Total, administrateur ;
- Mme Bernadette Baudier, Directrice Finances, administrateur.

Les détails sur l'évolution de la composition du Conseil d'administration sont précisés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant à la section 14.1 du présent rapport.

RESPONSABILITE DE L'ETAT

TOTAL DIRECT ENERGIE a déposé en 2019 plusieurs demandes indemnitaires contre l'Etat en raison de l'illégalité de plusieurs arrêtés tarifaires relatifs aux TRV électricité et gaz (période 2010-2013).

Le 30 mars 2021, le Tribunal administratif de Paris a reconnu la faute de l'Etat dans la mise en œuvre des arrêtés tarifaires illégaux mais a rejeté les demandes indemnitaires de TOTAL DIRECT ENERGIE considérant que n'était pas établi un lien de causalité direct et certain entre la faute et le préjudice subi.

MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE

Comme vous le savez, l'Assemblée Générale des actionnaires de Total SE du 28 mai 2021 a décidé de changer la dénomination sociale de Total SE en « TotalEnergies SE » et de renommer le groupe Total qui prend désormais le nom de « TotalEnergies ».

Ce changement de dénomination s'accompagne d'une nouvelle identité visuelle pour l'ensemble de ses activités, visant à ancrer sa transformation en un groupe multi-énergies, reposant sur une stratégie de développement de deux piliers, le gaz et l'électricité renouvelable, ainsi que sur l'ambition d'une transition vers la neutralité carbone à horizon 2050 qui la sous-tend.

Dans le prolongement de ce changement de dénomination, il est proposé que les filiales du Groupe dont la dénomination comprend « Total » changent leur dénomination sociale pour intégrer également « TotalEnergies ».

C'est pourquoi le Conseil d'Administration de TOTAL DIRECT ENERGIE s'est réuni afin de proposer à votre vote l'adoption de la nouvelle dénomination sociale de « TotalEnergies Electricité et Gaz France ».

III. INVESTISSEMENT ET ACTIVITES EN MATIERES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La politique d'innovation de la Société est d'accompagner ses consommateurs par des initiatives concrètes et leur proposer des nouveaux services pour maîtriser leurs usages énergétiques.

Ces initiatives s'appuient sur les mutations profondes que connait le secteur de l'énergie. La transition énergétique, les compteurs communicants, la mobilité électrique et l'autoconsommation sont autant de fondamentaux et de nouvelles tendances qui modifieront radicalement le rapport des consommateurs résidentiels et petits professionnels à leur énergie du quotidien, qu'elle soit électrique ou gaz. La recherche de l'efficacité énergétique pour s'inscrire dans une démarche environnementale et de maîtrise des coûts est également prévalente pour les acteurs professionnels.

En capitalisant sur un réseau de partenaires et sur les compétences R&D du groupe Total, la Société développe et expérimente des projets innovants sur ces concepts et ces nouveaux usages.

Fort d'une communauté de plusieurs milliers de consommateurs proactifs et désireux de participer à cette démarche de co-construction, la Société a construit une méthode robuste et agile d'innovation proche du client. La Société a à sa disposition des compétences techniques spécifiques (IA, IoT, etc) et une méthodologie qui permettent d'identifier des nouveaux cas d'usage répondant à des besoins clients et de proposer à ses clients des solutions technologiques et/ou des services innovants. Les phases de développement des projets sont construites de manière à mettre en place très rapidement puis de manière itérative des versions afin que celles-ci soient testées par les utilisateurs. Enfin, la phase d'industrialisation peut être lancée après plusieurs itérations qui garantissent la mise en production au plus près des besoins clients.

Quelques projets concrets illustrent cette démarche : suivi en temps réel de la consommation du foyer, conseils pour réduire sa consommation adaptés à partir d'algorithmes d'IA, pilotage des équipements électriques dans le foyer, logiciel personnalisé d'estimation du potentiel solaire, nouveaux services liés à la mobilité électrique, démarches globales d'efficacité énergétique auprès des professionnels.

Enfin, il est à noter une démarche forte de propriété intellectuelle à la fois en amont pour identifier les brevets ou les tendances d'innovation dans le secteur et également lors des phases de développement. La Société a ainsi déposé 2 brevets au cours de l'année 2020 sur ses différents projets d'innovation.

IV. PERSPECTIVES

4.1 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

La diversité des activités du Groupe, dans un contexte très régulé, génère de nombreux risques, exogènes pour la plupart d'entre eux. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis les principaux risques présentés ci-dessous.

4.1.1 LES RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES

ENJEUX ET CONTRAINTES LIES AUX CHANGEMENTS LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le marché de la fourniture de l'électricité et du gaz étant très réglementé tant au niveau national qu'européen, le Groupe est naturellement sensible à l'évolution du contexte législatif et réglementaire avec notamment les évolutions des tarifs réglementés de vente en amont et en aval.

Toute évolution défavorable du cadre réglementaire et juridique pourrait avoir un effet négatif sur la Société, son activité, sa situation financière, sa trésorerie, ses résultats et ses perspectives.

4.1.2 LES RISQUES RELATIFS A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

RISQUES CLIENTS

Le Groupe est amené à effectuer des transactions (ventes ou achats) avec de nombreuses contreparties pour un montant global important.

La Société est exposée au risque d'impayés, accentué d'une part par un contexte économique en reprise qui affecte les capacités de paiement des clients, d'autre part par la caractéristique même du marché de masse auquel s'adresse la Société, qui génère une multitude de petites créances, difficiles à recouvrer à l'unité. La Société suit au quotidien l'encours client et constate au besoin des dépréciations sur les créances qui présenteraient une probabilité de recouvrement trop faible. Au 31 décembre 2020, cette dépréciation des comptes clients représente 135,3 M€ (contre 93.2 M€ au 31 décembre 2019).

RISQUES DE MARCHE

La Société conclut des contrats d'achats et de ventes fermes d'énergie sur des marchés organisés ou avec des contreparties de gré à gré. Ces instruments de couverture entrent dans la gestion et

l'optimisation de l'approvisionnement des clients et sont sensibles à la variation des prix de marché des matières premières, qui a une volatilité importante.

La Société a défini un cadre de gestion visant à limiter les conséquences des fluctuations des prix de marché, mais reste néanmoins exposée aux risques liés notamment aux incertitudes pesant sur les positions ouvertes, aux impacts des variations sur les positions ouvertes résiduelles, au manque de liquidité ou de profondeur de marché.

RISQUES FINANCIERS

Suite au rachat par Total, la quasi-totalité des emprunts externes, notamment bancaires, a été remboursée. Seules les souches obligataires, assorties de coupons à taux fixe, n'ont pas été remboursées. A date, elles totalisent 124.5M€ avec des échéances s'étalant de décembre 2021 à décembre 2023. Les besoins de financement de la Société sont couverts par des prêts d'exploitation et des découverts mis à disposition par le Groupe Total via sa filiale Total Treasury.

La Société, en tant que fournisseur d'énergie à des consommateurs finaux, s'approvisionne en gaz et en électricité par la conclusion de contrats d'achats/reventes auprès d'une part de contreparties en gré à gré dont les opérations sont encadrées par des contrats-cadres, et d'autre part sur le marché réglementé. Les instruments dérivés qui sont utilisés pour sécuriser la courbe de charge de façon dynamique dans le temps sont soumis au mécanisme des appels de marge destinés à couvrir quotidiennement les risques de défaillance des parties au contrat. Ces appels de marge, qui varient en fonction de l'évolution des prix de marché de gros dans un contexte volatile, sont principalement couverts par l'émission de garanties bancaires à 1ère demande et l'envoi de cash collatéral. La Société dispose en complément de lignes court terme mises à disposition par le Groupe Total pour y faire face.

RISQUES OPERATIONNELS

- **Risques industriels**

Le Groupe détient et exploite plusieurs installations de production d'électricité à cycle combiné gaz (cf. Section 1.2). Ce type d'installation industrielle est de nature à pouvoir porter atteinte significativement à l'environnement naturel ou humain, notamment en cas d'accidents, de catastrophes naturelles ou d'agressions externes, et à mettre en jeu la responsabilité civile, pénale et environnementale du Groupe.
La Société évalue à ce jour l'impact de ces risques industriels à zéro et n'a en conséquence pas doté de provision dans ses comptes.

- **Risques d'exploitation**

L'exploitation de la centrale de production de Landivisiau pourrait être retardée engendrant des dépassements de budgets et des pertes de recettes et pourrait conduire la Société à devoir trouver des sources d'approvisionnement alternatives qui pourraient être plus coûteuses en fonction de l'évolution des prix de marché.

- **Données personnelles**

Le Groupe dans le cadre de ses activités est amené à collecter de nombreuses données personnelles et notamment des données clients. Le traitement de ces données peut être soumis à différents risques : cyber attaque, vol, destruction, etc.
La sécurisation, la confidentialité et le respect de la réglementation concernant les données personnelles sont des préoccupations majeures pour le Groupe. Ce dernier a travaillé activement à la mise en œuvre du nouveau Règlement européen visant à renforcer la protection des données personnelles et la responsabilité des acteurs, applicable depuis mai 2018.

L'ensemble de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.1.3 AUTRES RISQUES

RISQUE DE DEFAILLANCE INFORMATIQUE

Dans le cadre de son activité, la Société utilise de nombreux outils informatiques et systèmes d'information et gère plusieurs bases de données importantes, concernant notamment ses clients, leur facturation, et aussi la gestion des approvisionnements (nominations sur les réseaux de transports, système de gestion des transactions, etc.).

En cas de sinistre affectant ces systèmes d'information et ces bases de données, l'activité de la Société pourrait s'en trouver perturbée, ce qui pourrait à terme avoir une incidence négative sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

4.2 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Le processus de contrôle interne initié au sein du Groupe a pour objectif de prévenir, gérer et contrôler les principaux risques auxquels le Groupe se trouve exposé, en s'assurant de :

- La conformité aux lois et règlements ;
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- Le bon fonctionnement des processus internes de la Société notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- La fiabilité des informations et opérations financières.

Afin de renforcer le dispositif de contrôle interne existant, Total Direct Energie a créé en 2017 la fonction « risques et contrôle interne » qui rapporte directement au Secrétaire Général. L'intégration des missions risques et contrôle interne au sein d'un même service permet de garantir une cohérence méthodologique, ainsi qu'une adaptation permanente et rapide du référentiel de contrôle interne au regard des risques et faiblesses détectés. Ces deux missions participent de façon complémentaire à la maîtrise des activités du Groupe.

Des procédures spécifiques sont mises en œuvre dans le cadre de l'élaboration des informations financières, notamment :

- Un système informatique comptable (SAP) adapté aux spécificités du Groupe ;
- Des process et points de contrôles concernant les activités financières et comptables (eg. opérations de rapprochement, suivis des provisions, gestion et valorisation des immobilisations, etc.) ;
- Un pôle Contrôle qui assure la maîtrise du processus budgétaire, des reportings mensuels et du suivi des investissements du Groupe.
- Des procédures au niveau de la trésorerie afin de gérer par exemple les appels de marges et la validation des paiements.

Le dispositif de contrôle interne a été renforcé courant 2019 avec la mise en conformité avec Sarbane Oxley sur les process les plus significatifs à savoir clôture comptable, ventes, trésorerie et energy management ainsi que sur la partie IT.

Par ailleurs, les activités de la Société s'effectuent dans le respect le plus strict des législations applicables ainsi que du Code de conduite du groupe TOTAL et sont encadrées par des procédures de conformité et de gestion des risques, notamment pour la prévention de la corruption, de la fraude et des infractions au droit de la concurrence, ainsi que pour la protection des données personnelles. Les programmes anticorruption et antifraude incluent des actions de reporting et de contrôle (missions et audits).

La cartographie des risques de corruption et de fraude liés à l'ensemble des activités de Total Direct Energie a été mise à jour en 2019.

4.3 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Groupe Total poursuit sa mise en œuvre de sa stratégie de croissance sur les chaines intégrées du gaz et de l'électricité bas carbone. La demande en électricité devrait croître fortement dans les décennies à venir, Total poursuit son expansion de manière intégrée sur la chaine de valeur de l'électricité depuis la génération électrique – sur bases renouvelables ou gaz – jusqu'à la vente au client final en passant par le stockage d'électricité et prévoit ainsi de continuer à investir.

Total vise désormais près de 10 millions de sites B2B et B2C en Europe sur l'ensemble des segments et particulièrement 15% de part de marché en France et en Belgique sur le segment résidentiel à horizon 2025.

V. FILIALES ET PARTICIPATIONS

L'activité des filiales principales de la Société a été exposée en vous rendant compte de l'activité de la Société.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

5.1 PRISES DE PARTICIPATIONS

PRISES DE PARTICIPATION OU PRISES DE CONTROLE

Le 1er octobre 2020, la Société a pris une participation de 100% du capital de la société Kernaman, devenue depuis Total Direct Energie – Centrale Electrique Saint-Avold, détenue par la société Gazel Energie. Vous pouvez retrouver plus d'information dans la Section 1.3 du présent rapport.

Vous trouverez dans le tableau annexé à nos états financiers les informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société.

Nous vous signalons que notre Société n'a pris, au cours de l'exercice écoulé, aucune autre participation dans le capital d'une autre société.

PARTICIPATIONS CROISEES

Néant

REGULARISATION DE PARTICIPATIONS CROISEES

Néant

5.2 SOCIETES CONTROLEES

La Société ne contrôle aucune société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Notre Société n'est pas tenue d'établir un rapport de gestion groupe et des comptes consolidés en application des dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce.

5.3 CESSION DE PARTICIPATIONS

Le 30 décembre 2020, le Groupe a cédé ses participations dans la société Direct Energie Services, société belge ayant pour activité la prestation de services, de missions de conseil ainsi que le développement de partenariats dans les domaines du marketing, du pilotage de relation client et de la gestion d'entreprise, au profit de la société LAMPIRIS SA. La gestion de cette société avait été reprise par LAMPIRIS SA lors de l'exercice 2019.

VI. SUCCURSALES ET ETABLISSEMENTS SECONDAIRES

En application de l'article L.232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que la société ne détient deux établissements secondaires situés :

- 5 impasse de l'Espéranto -le Solet
 44800 SAINT-HERBLAIN
- 117 allée des Parcs Iléna Park
 69800 SAINT-PRIEST

PARTIE III : RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

VII. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ainsi que le tableau des résultats prévu par l'article R.225-102 du Code de commerce ont été mis à votre disposition.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

La société n'établit pas de comptes consolidés.

7.1 COMPTES SOCIAUX

- **Bilan de la Société**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Montant en euros	Montant année N	Montant année N-1
Capital Social	5 164 558,70	5 164 558,70
Réserve Légale	465 739,34	465 739,34
Capitaux Propres	418 789 483,45	409 850 191,29
Total Bilan	3 359 318 532,65	3 229 307 736,00

- **Compte de résultat de la Société**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Montant en euros	Montant année N	Montant année N-1
Chiffres d'affaires	7 270 485 808,98	7 331 873 932,42
Produits d'exploitation	7 589 514 740,31	7 416 359 629,09
Charges d'exploitation	7 618 713 632,29	7 472 895 370,93
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 29 198 891,98	- 56 535 741,84
RESULTAT FINANCIER	40 734 058,35	- 11 684 812,11
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	11 535 166,37	- 68 220 553,95
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 2 364 831,53	17 347 136,99
Impôts sur les bénéfices	-	161 851,00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	9 170 334,84	- 51 035 267,96

7.2 RESULTAT DE L'EXERCICE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS

Le chiffre d'affaires s'établit à 7 270,5 M€ contre 7 331,8 M€ au titre de l'exercice précédent.

Cette diminution de 61,4 M€, soit 1%, s'explique principalement par :

- Une conséquence directe de la crise du Covid-19, la baisse des volumes livrés et les prix de marché fortement dépréciés en 2020 ont eu un impact très négatif sur l'évolution du chiffre d'affaires de Total Direct Energie :
- La baisse des volumes chez les clients professionnels
- La baisse du prix de vente pour les clients indexés marchés (prépondérants sur le gaz)
- La baisse du prix sur les deals d'équilibrage (reventes de gaz et d'électricité)
- La hausse du parc client et les différentes hausses de tarifs décidées par la CRE ont permis de limiter l'impact sur le CA.

Le résultat d'exploitation 2020 est négatif de 29,2 M€ contre un résultat négatif de 56,5 M€ en 2019, soit une amélioration de 27,3 M€.

Cette amélioration s'explique principalement par la hausse des marges de la société et l'acquisition de nouveaux clients résidentiels, malgré un contexte général dégradé par la pandémie.

Par ailleurs, les dotations aux provisions pour risques et charges sont en baisse de 189,8 M€ en raison principalement du changement de méthode de comptabilisation des CEE, comptabilisées en 2019 en provision et dans les achats de matières premières en 2020.

Les reprises de provisions sont en forte baisse par rapport à l'année 2019 pour cette même raison, le montant de reprise de provision liée au changement de méthode des CEE, garanties d'origine et marché de capacités est de 292.1 M€.

Les dotations aux provisions pour créances clients nettes de reprises ont augmenté de 10,6 M€ en 2020 par rapport à l'année précédente (-42.0 M€ en 2020 versus -31.4 M€ en 2019). Ceci s'explique par la situation sanitaire actuelle et le risque accru d'impayés.

Les charges de personnel augmentent de 0.6 M€ du fait des augmentations salariales.

Enfin, les autres charges d'exploitation progressent de 5.6 M€ sous l'effet d'un accroissement des comptabilisations en perte des créances clients (notamment par suite de la croissance du parc de clients résidentiels). [Je ne comprends pas le commentaire de l'année dernière, cette rubrique n'a l'air de contenir que les passages en perte et n'a rien à voir avec les coûts Marketing].

Le résultat financier est en forte hausse en 2020 pour s'établir à 40,7 M€ contre -11,7 M€ en 2019. Les produits financiers s'élèvent à 48,6 M€ liés principalement aux dividendes perçus de la part de Quadran et Bayet. Les charges d'intérêts restent stables par rapport à l'année 2019 exception faite de la dotation d'une provision pour dépréciation du compte courant comptabilisé en 2019 par TDE auprès de sa filiale DEBL pour 4.6M€.

Le résultat exceptionnel en 2020 est une perte de 2.3 M€, composée essentiellement de l'indemnité payée à Atoo, contre un produit de 17.3 M€ en 2019 suite à l'indemnité reçue de la part de GRDF.

La participation aux bénéfices est nulle en 2020 en raison du résultat fiscal déficitaire de la Société.

Ainsi, le résultat net en 2020 est un bénéfice de 9.2 M€ contre une perte de 51.0 M€ en 2019.

VIII. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément à l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, les tableaux ci-dessous ont été établis pour la publication d'informations sur les délais de paiement de la société pour l'exercice 2020 :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Tableau prévu au I de l'article D.441-4)												
En milliers d'euros	Article D.441-I.-1°: Factures reçues non réglées en date de						Article D.441-I.-2°: Factures émises non réglées en date de					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	2 507					79 054	745 367					2 231 615
Montant total des factures concernées TTC	26 631	257 276	36 905	28 287	29 720	352 187	159 787	71 990	35 304	20 644	428 979	556 917
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0,40%	3,85%	0,55%	0,42%	0,45%	5,27%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							2,20%	0,99%	0,49%	0,28%	5,90%	7,66%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - Article L.441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	Délais contractuels						Délais contractuels					

IX. AFFECTATION DU RESULTAT

9.1 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons l'affectation du résultat suivante :

ORIGINE (en euros)	
Report à nouveau	138 369 011,47
Résultat de l'exercice	9 170 334,84
TOTAL A AFFECTER	147 539 346,31
AFFECTATION (en euros)	
Réserve légale	458 516,74
Dividende	-
Report à nouveau	8 711 818,10
TOTAL AFFECTE	9 170 334,84

9.2 DIVIDENDES : MONTANT – ACOMPTE SUR DIVIDENDES – REGIME FISCAL DES DIVIDENDES

Aucun versement de dividendes ne sera effectué au titre de l'exercice 2020.

9.3 DIVIDENDES : RAPPEL DES DISTRIBUTIONS LORS DES TROIS DERNIERS EXERCICES –

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes
2017	15 954 586
2018	0
2019	0

9.4 CAPITAUX PROPRES

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres de la Société restent supérieurs à la moitié du capital social.

9.5 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 39-4 du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice 2019 prennent en charge une somme de 102 628 euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

9.6 PRETS INTERENTREPRISES CONSENTIS A MOINS DE TROIS ANS CONSENTIS PAR LA SOCIETE

Au 31 décembre 2020, la Société n'a aucun prêt en cours consenti en vertu du 3 bis de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier.

X. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices est joint en annexe du présent rapport de gestion.

PARTIE IV : ACTIONNARIAT, GOUVERNANCE ET MANDATS

XI. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de 5 164 558,70 euros est divisé en 51 645 587 actions au nominal de 0,10 euros.

Les titres de la Société ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé.

La Société est détenue directement à hauteur d'environ 92,31% par TOTAL SE, 6,69% par Total Holdings SAS et 0,99% par LAMPIRIS SA, elles-mêmes filiales de la société TOTAL SE.

Le 10 novembre 2020, la société LAMPIRIS SA a cédé 3.458.000 actions qu'elle détenait dans Total Direct Energie à sa société-mère Total Holdings SAS, dans le cadre de sa distribution de dividende.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'il n'y a aucune participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice.

La Société n'a émis aucun autre titre ou droit susceptible de donner accès au capital. L'article 12 « *Droits et obligations attachés aux actions* » des statuts institue un droit de vote double dont certaines actions en bénéficiaient.

Au 31 décembre 2020 et à la date de signature de présent rapport, l'actionnariat de la Société est réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre de titres détenus
TOTAL SE	47 672 349
TOTAL HOLDINGS SAS	3 458 000
LAMPIRIS SA	513 428
TOTAL DIRECT ENERGIE	1 810
TOTAL	**51 645 587**

XII.COMMISSAIRES AUX COMPTES

12.1 CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition le rapport sur les comptes de l'exercice ainsi qu'un rapport spécial sur les opérations visées par les articles L.225-38 et suivants du Code de commerce établi par votre Commissaire aux comptes.

12.2 SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux comptes de votre Société sont :

Titulaire	1ère nomination	Dernier renouvellement	Fin du mandat actuel
Ernst & Young et Autres, representé par Madame Céline Eydieu-Boutte	29 avril 2002	30 juin 2020	Lors de l'AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion de la Société vous est présenté conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce.

XIII. MANDATAIRES SOCIAUX

13.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - LISTE DES MANDATS SOCIAUX

Au cours de l'année 2020, aucune évolution dans la composition du Conseil d'administration de la Société n'est intervenue.

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'administration de la Société était composé des trois administrateurs suivants, dont la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun d'eux vous est communiquée en annexe.

Composition du Conseil d'administration de Total Direct Energie au 31 décembre 2020

Nom, prénom des membres du Conseil	Membre indépendant	Année première nomination	Échéance du mandat (1)
Administrateurs			
Philippe Sauquet, Président	**Non**	2018	2024
Namita Shah	**Non**	2018	2024
Bernadette Baudier	**Non**	2019	2024

(1) A l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire

A la date d'approbation par le Conseil d'administration du 12 mai 2021 du rapport du Président sur la gouvernance, le Conseil d'administration est composé des trois administrateurs suivants :

Composition du Conseil d'administration de Total Direct Energie au 12 mai 2021

Nom, prénom des membres du Conseil	Membre indépendant	Année première nomination	Échéance du mandat (1)
Administrateurs			
Stéphane Michel, Président (2) (en remplacement de Philippe Sauquet)	**Non**	2018	2024
Namita Shah	**Non**	2018	2024
Bernadette Baudier	**Non**	2019	2024

(1) A l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire
(2) A l'issue de la ratification de sa nomination par l'Assemblée Générale du XX mai 2021

13.2 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous rappelons la nomination aux fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'administration de Monsieur Stéphane Michel faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa séance du 26 février 2021, en remplacement de Monsieur Philippe Sauquet, démissionnaire.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale ordinaire de la Société qui se réunira le 31 mai 2021, de ratifier la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'administrateur du 26 février 2021 de Monsieur Stéphane Michel en qualité d'administrateur et Président du Conseil d'administration de la Société.

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette cooptation.

A la suite de ces démissions et nominations, la composition du Conseil d'administration conserve le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil prévu à l'article L.225-18-1 du Code de commerce.

13.3 REMUNERATION DES MANDATAIRES

Les mandataires sociaux ne perçoivent aucune rémunération ni aucun avantage au titre de leur mandat dans Total Direct Energie, que ce soit de la société elle-même ou de sa société-mère Total SE, pour l'exercice 2020.

13.3.1 ATTRIBUTION D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET D'ACTIONS GRATUITES DES DIRIGEANTS

Au cours de l'exercice 2020, aucune attribution d'actions gratuites et de stock-options n'a été réalisée au profit des dirigeants, ni aucun plan d'option ou d'attribution d'actions n'a été mis en place au sein de la Société.

13.3.2 REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

Depuis l'exercice 2019, la Société ne verse plus de jetons de présence aux membres de son Conseil d'Administration. Il n'a donc été versé aucune rémunération aux administrateurs lors de l'exercice 2020.

XIV. CONVENTIONS

CONVENTION REGLEMENTEE DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION REGLEMENTEE DE L'ARTICLE L. 225-102-1 (DERNIER ALINEA) DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'aucune convention n'est intervenue entre un dirigeant, un administrateur de la société ou un actionnaire disposant d'une fraction de droits de vote supérieure à 10% du droit de vote de la Société et une filiale directe ou indirecte de la Société.

CONVENTIONS REGLEMENTEES INTERVENUES ANTERIEUREMENT ET POURSUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous précisons qu'aucune convention autorisée et conclue antérieurement ne s'est poursuivie au cours de l'exercice.

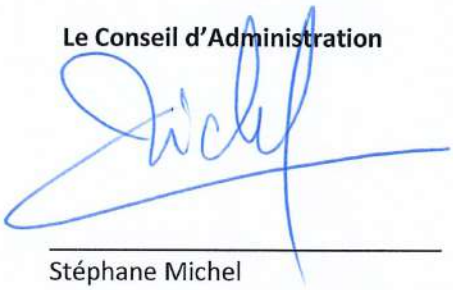
XV. DELEGATIONS DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION, OU DE REDUCTION DE CAPITAL OU DE PROGRAMME DE RACHAT

Le tableau ci-après rend compte de l'ensemble des autorisations en cours de validité données au Conseil d'administration par l'assemblée générale du 29 mai 2018, y compris les délégations accordées en matière d'augmentation de capital requises par l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Délégations accordées par l'Assemblée générale du 29 mai 2018	Durée de validité[1]	Montant nominal maximum (en euros)	Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice (en euros)	Solde (en euros)
Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales. (28ème résolution)	38 mois	3% du capital social	-	3% du capital social
Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en faveur des	38 mois	3% du capital social	-	3% du capital social

salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales (29ème résolution)				

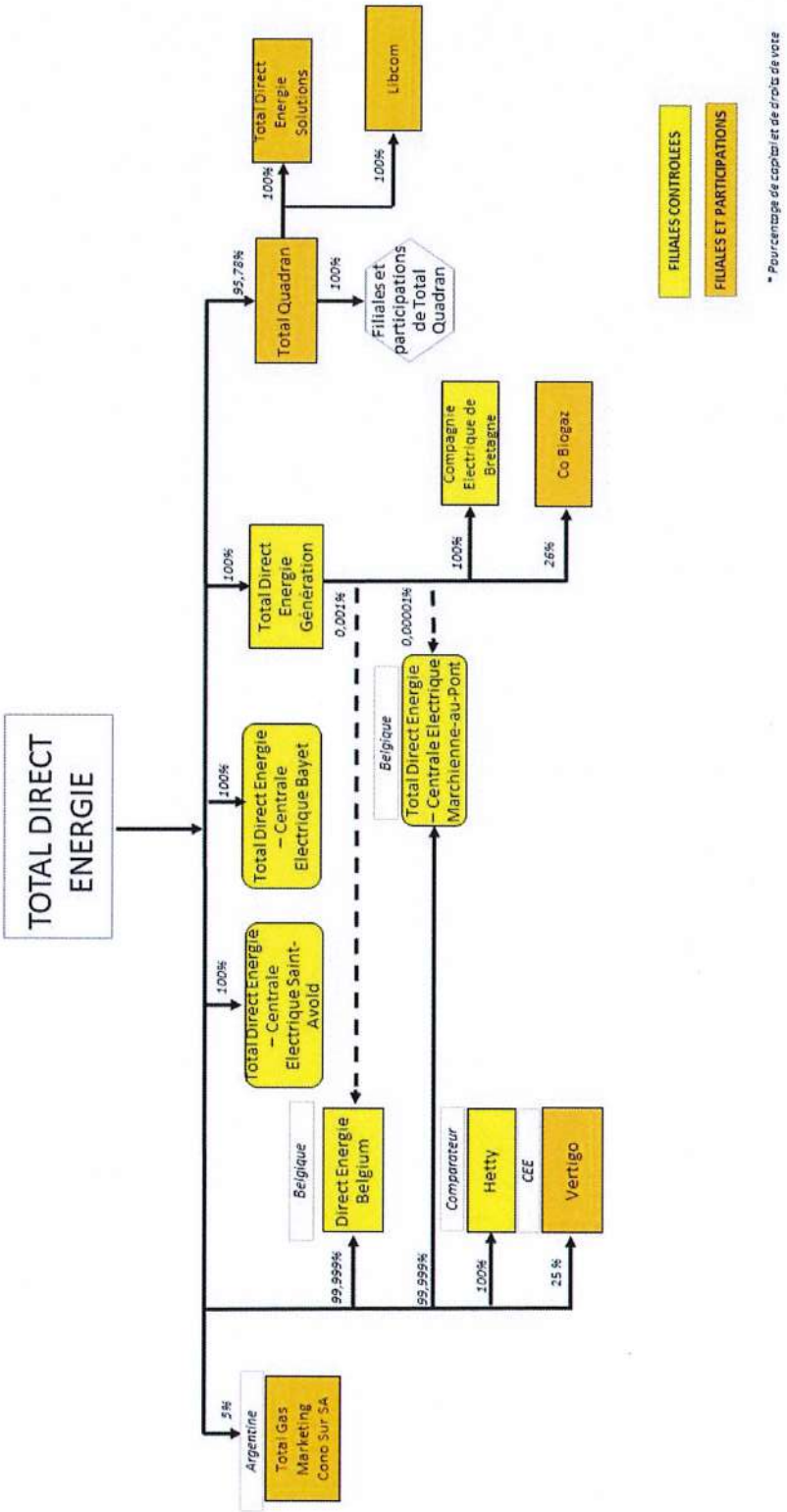
Le Conseil d'Administration



Stéphane Michel
Président du Conseil d'administration

Annexe 1

Organigramme du Groupe Total Direct Energie au 31/12/2020



Annexe 2

Résultats financiers des cinq derniers exercices

Nature et indications (€)	2016	2017	2018	2019	2020
Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 149 886	4 519 087	4 657 393	5 164 559	5 164 559
Nombre d'actions émises	41 498 860	45 190 868	46 573 934	51 645 587	51 645 587
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 749 689 826	3 820 735 854	4 780 390 182	7 331 873 932	7 270 485 809
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	230 974 637	69 632 244	120 599 364	257 400 274	(117 018 555)
Impôts sur les bénéfices	11 374 164	1 338 420	2 544 342	161 851	-
Résultat après impôts, amortissements et provisions	166 191 456	16 747 799	35 235 063	(51 035 268)	9 170 335
Résultat distribué	10 374 715	15 954 586	-	-	-
Résultat par action					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	5,29	1,51	2,53	4,98	(2,27)
Résultat après impôts, amortissements et provisions	4,00	0,37	0,76	(0,99)	0,18
Dividende attribué à chaque action	0,25	0,35	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	325	333	365	562	566
Montant de la masse salariale de l'exercice	18 464 439	19 559 499	22 747 183	32 501 791	33 092 716
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	9 473 012	8 655 437	10 118 273	15 064 019	15 068 639

Annexe 3

Liste des mandats et fonctions de mandataires sociaux au 31/12/2020

Prénom Nom	*Fonctions dans le Groupe*	*Autres mandats et fonctions en cours au 31/12/2020*	*Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années*
Sébastien Loux	Directeur Général	Gérant de la SARL LOUX RAPP Administrateur délégué de Direct Energie Services Administrateur de Total Direct Energie – Centrale Electrique Marchienne au Pont Président de Total Direct Energie Solutions Président de Libcom Administrateur de Lampiris SA Directeur Général de Total Gas & Power Business Services	Directeur Général Délégué de Total Direct Energie *(fin de mandat le 30 septembre 2019)* Administrateur de Direct Energie Belgium *(fin de mandat le 30 septembre 2019)* Administrateur de Coalision Europe SAS *(fin de mandat le 27 juin 2019)*
Philippe Sauquet	Président du Conseil d'administration *(fin de mandat le 26 février 2020)*	Président du Conseil d'Administration de SAFT Groupe SA Administrateur de Total Eren Holding Membre du Comité Performance Groupe de Total SA. Membre du Comité Exécutif de Total SA.	Président et administrateur du Conseil d'administration de Total Petrochemicals & Refinning SA/NV *(fin de mandat le 1er septembre 2016)* Président et administrateur du Conseil d'administration de Total Raffinage Chimie *(fin de mandat le 1er septembre 2016)* Président et Administrateur du Conseil d'administration de Total Direct Energie *(fin de mandat le 26 février 2021)*
Namita Shah	Administratrice	Présidente de Albatros Présidente et Membre représentant le Fondateur du Conseil d'administration de la Fondation d'Entreprise Total Director of Adani Total Private Limited Membre du Comité d'Orientation de Total Consulting. Membre du Comité d'Orientation de Total Facilities Management Services. Membre du Comité d'Orientation de Total Global Financial Services. Membre du Comité d'Orientation de Total Global Human Resources Services. Membre du Comité d'Orientation de Total Global Information Technology Services. Membre du Comité d'Orientation de Total Global Procurement. Membre du Comité d'Orientation de Total Learning Solutions Membre du Group Risk Management Committee de Total SE Membre du Comité Exécutif de Total SE. Membre du Comité de Performance Groupe de Total SE.	Président de ELF Exploration production *(fin de mandat le 1er septembre 2016)* Administrateur de Total E&P Angola *(fin de mandat le 1er septembre 2016)* Membre du Board of Directors de Total E&P Nigeria LTD Membre du Comité de Direction de Total Global Information Technology Services *(fin de mandat le 1er janvier 2017)* Administrateur de Total Holdings SAS *(fin de mandat le 30 mars 2016)*
Bernadette Baudier	Administratrice	Director de Total E&P Nigeria LTD Administrateur de Automotive Cells Company, SE Président de Total Gas & Power Business Services Président de Total Gas & Power Business Services Membre du Comité d'Orientation de Total Consulting Membre du Comité d'Orientation de Total Facilities Management Services Membre du Comité d'Orientation de Total Global Financial Services Membre du Comité d'Orientation de Total Global Human Resources Services	Président de Elf Exploration Production *(fin de mandat le 2 septembre 2019)* Administrateur de Total E1P Angola *(fin de mandat le 2 septembre 2019)* Membre du Comité de Gouvernance de Total Holdings SAS *(fin de mandat le 1er septembre 2019)* Membre du Comité d'Orientation de Total Global Financial Services *(fin de mandat le 1er septembre 2019)* Membre du Comité d'Orientation de Total Global Human Resources Services *(fin de mandat le 1er septembre 2019)* Membre du Comité d'Orientation de Total Global Procurement *(fin de mandat le 1er septembre 2019)*

		Membre du Comité d'Orientation de Total Global Information Technology Services Membre du Comité d'Orientation de Total Global Procurement Membre du Comité d'Orientation de Total Learning Solutions	Membre du Group Risk Management Committee de Total SE *(fin de mandat le 31 août 2019)* Membre du Comité de Performance Groupe de Total SE *(fin de mandat le 31 août 2019)*

Total Direct Energie

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Total Direct Energie

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Total Direct Energie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Total Direct Energie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 mai 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Céline Eydieu-Boutté

Total Direct Energie SA

Comptes annuels 2020

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2

COMPTE DE RESULTAT 3

BILAN - ACTIF 4

BILAN - PASSIF 5

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 6

NOTE 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 6
NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 11
NOTE 3. CHIFFRE D'AFFAIRES 13
NOTE 4. PRODUCTION IMMOBILISEE, SUBVENTIONS, REPRISES DE PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES 14
NOTE 5. CHARGES EXTERNES 15
NOTE 6. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES 16
NOTE 7. CHARGES DE PERSONNEL 16
NOTE 8. AUTRES CHARGES 16
NOTE 9. RESULTAT FINANCIER 17
NOTE 10. RESULTAT EXCEPTIONNEL 17
NOTE 11. IMPÔTS 18
NOTE 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES 18
NOTE 13. IMMOBILISATIONS FINANCIERES 19
NOTE 14. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION 20
NOTE 15. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION 20
NOTE 16. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT 22
NOTE 17. CAPITAUX PROPRES 22
NOTE 18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 23
NOTE 19. DETTES FINANCIERES 24
NOTE 20. DETTES DIVERSES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF 24
NOTE 21. ENGAGEMENTS HORS-BILAN 26
NOTE 22. SITUATION FISCALE 27
NOTE 23. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 28
NOTE 24. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES 28
NOTE 25. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 29
NOTE 26. REMUNERATION DES DIRIGEANTS 29
NOTE 27. COMPTES CONSOLIDES 29
NOTE 28. EVENEMENTS POST CLÔTURE 29

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	2020	2019
Ventes de marchandises		4 944 473	4 988 894
Production vendue - services		2 326 013	2 342 980
Chiffres d'affaires	**3**	**7 270 486**	**7 331 874**
Production immobilisée		3 586	3 182
Subventions d'exploitation	**4**	-	-
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges		312 640	78 608
Autres produits		2 803	2 696
PRODUITS D'EXPLOITATION		**7 589 515**	**7 416 360**
Achats de marchandises		3 958 822	4 125 704
Variation de stock (marchandises)	**5.1**	20 108	(20 099)
Achats de matières premières et autres approvisionnements		2 553 936	1 798 173
Variation de stock (autres approvisionnements)		(127 029)	(28 815)
Autres achats et charges externes	**5.2**	165 158	210 357
Achats et charges externes		**6 570 995**	**6 085 320**
Impôts, taxes et versements assimilés	**6**	**798 057**	**934 124**
Salaires et traitements		33 093	32 502
Charges sociales		15 069	15 064
Charges de personnel	**7**	**48 161**	**47 566**
Dotations aux amortissements sur immobilisations		84 040	60 068
Dotations aux provisions sur immobilisations		-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant		47 232	80 103
Dotations aux provisions pour risques et charges		48 109	237 946
Dotations d'exploitation		**179 380**	**378 118**
Autres charges	**8**	**22 120**	**27 768**
CHARGES D'EXPLOITATION		**7 618 714**	**7 472 895**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**(29 199)**	**(56 536)**
Produits financiers de participations		48 081	999
Autres intérêts et produits assimilés		213	135
Reprises sur provisions et transferts de charges		343	-
Différences positives de change		4	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Autres produits financiers		-	-
PRODUITS FINANCIERS		**48 640**	**1 134**
Dotations financières aux amortissements et provisions		-	4 700
Intérêts et charges assimilées		7 903	8 117
Différences négatives de change		3	2
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
CHARGES FINANCIERES		**7 906**	**12 819**
RESULTAT FINANCIER	**9**	**40 734**	**(11 685)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		**11 535**	**(68 221)**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		4	17 617
Produits exceptionnels sur opérations en capital		473	108
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS		**478**	**17 726**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 743	378
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		99	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		**2 842**	**379**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**10**	**(2 365)**	**17 347**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	**11**	-	162
BENEFICE OU PERTE		**9 170**	**(51 035)**

BILAN - ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2020 Brut	Amort. et dep.	Net	31/12/2019 Net
Fonds de commerce		193 482	-	193 482	181 069
Concessions, brevets et droits similaires		36 059	(32 741)	3 318	5 805
Autres immobilisations incorporelles		578 513	(386 407)	192 106	148 804
Immobilisations en cours		10 286	-	10 286	11 120
Immobilisations incorporelles	**12**	**818 340**	**(419 148)**	**399 192**	**346 798**
Terrains		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		15 257	(8 376)	6 881	7 987
Immobilisations en cours		4 287	-	4 287	4 310
Immobilisations corporelles	**12**	**19 543**	**(8 376)**	**11 168**	**12 297**
Participations		670 595	(14 019)	656 576	461 455
Créances rattachées à des participations		-	-	-	88 167
Autres immobilisations financières		3 280	-	3 280	3 118
Immobilisations financières	**13**	**673 875**	**(14 019)**	**659 857**	**552 740**
ACTIF IMMOBILISE		**1 511 758**	**(441 542)**	**1 070 217**	**911 835**
Matières premières, approvisionnements		193 957	-	193 957	66 827
Marchandises		56 338	-	56 338	76 446
Stocks et En-cours	**14**	**250 295**	**-**	**250 295**	**143 273**
Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commande	15.4	2 520	-	2 520	49 924
Clients et comptes rattachés	15.1	1 489 211	(135 259)	1 353 951	1 133 509
Autres créances	15.4	81 353	(13 294)	68 059	305 431
Créances		**1 573 083**	**(148 553)**	**1 424 530**	**1 488 864**
Valeurs mobilières de placement	16	-	-	-	-
Autres titres conférant un droit de propriété	16	-	-	-	-
Disponibilités	16	31 583	-	31 583	242 282
Charges constatées d'avance	15.2	469 768	-	469 768	442 686
Frais d'emission d'emprunt à étaler	15.3	232	-	232	368
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie actif					
Disponibilités et divers		**501 583**	**-**	**501 583**	**685 336**
ACTIF CIRCULANT		**2 324 961**	**(148 553)**	**2 176 408**	**2 317 473**
TOTAL ACTIF		**3 836 719**	**(590 095)**	**3 246 625**	**3 229 308**

BILAN - PASSIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel		5 165	5 165
Primes d'émission, de fusion, d'apport, …		265 187	265 187
Réserves		466	466
Report à nouveau		138 369	189 404
Résultat de l'exercice		**9 170**	**(51 035)**
Subventions d'investissement		433	664
CAPITAUX PROPRES	**17**	**418 789**	**409 850**
Provisions pour risques		34 164	284 882
Provisions pour charges		2 882	4 068
Provisions pour risques et charges	**18**	**37 046**	**288 951**
Autres emprunts obligataires		125 515	140 583
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		997 658	777 612
Emprunts et dettes financières divers		24 125	22 360
Dettes financières	**19**	**1 147 297**	**940 555**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 117 959	897 322
Dettes fiscales et sociales		399 147	683 781
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		13 177	307
Autres dettes		45 788	27 196
Dettes diverses	**20.1**	**1 576 071**	**1 608 607**
Produits constatés d'avance	**20.2**	**5 360**	13 644
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie passif	**20.3**	**62 061**	(32 299)
DETTES		**2 827 835**	**2 819 458**
TOTAL PASSIF		**3 246 625**	**3 229 308**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Total Direct Energie (« la Société »), est un fournisseur alternatif d'énergie pour les particuliers, les petites entreprises, les réseaux multi-sites et les collectivités locales.

Note 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif à la réécriture du plan comptable général est sans incidence significative sur les comptes de la société. Les méthodes comptables appliquées pour établir cet arrêté sont identiques à celles appliquées dans le cadre de la clôture annuelle au 31 décembre 2019.

Les états financiers et les notes annexes aux états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1.1 Utilisation d'estimations et de jugements

L'établissement des états financiers nécessite le recours par la Société à des estimations et jugements qui affectent les montants inscrits dans les états financiers et les notes annexes. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existant à la date de clôture, les montants qui figureront dans les états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales méthodes comptables au titre desquelles la Société a recours à des estimations et jugements sont : l'évaluation des provisions pour risques et charges, le chiffre d'affaires relatif à l'énergie livrée, non relevée, non facturée, la détermination des valeurs actuelles de certaines immobilisations dans le cadre de tests de dépréciation, la détermination de la juste valeur des contrats de livraison d'énergie non qualifiables de couverture

Les états financiers reflètent les meilleures estimations dont dispose la Société, sur la base des informations existantes à la date de clôture des comptes.

1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

1.2.1 Immobilisations incorporelles

Ce poste est principalement composé de fonds de commerce, coûts d'acquisitions des clients, de logiciels et de concessions, brevets et droits similaires. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Le fonds de commerce est constitué des malis de fusion avec les entités TSF et TEGAZ ainsi que du fonds de commerce TEGAZ existant.

Les coûts d'acquisitions des clients correspondent aux dépenses externes encourues par la société et directement affectables à des contrats signés avec des clients. Ces dépenses sont principalement constituées des commissions versées aux prestataires de vente et des frais de traitement de dossier lors de l'activation. Dès lors que la Société estime que ces contrats clients généreront des avantages économiques futurs pour la société, ces dépenses sont enregistrées en immobilisations incorporelles.

Certains frais de développement de projets, principalement informatiques, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsqu'ils satisfont à des conditions précises notamment sur la faisabilité technique et la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs.

Les dépenses de recherches sont comptabilisées en charge dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

1.2.2 **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées des aménagements des locaux, du matériel informatique et du mobilier de bureau. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, l'actif est comptabilisé globalement. Si, dès l'origine, un ou plusieurs éléments ont chacun des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre.

1.2.3 **Amortissements**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité déterminées en fonction de l'utilisation attendue des immobilisations. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- Coûts d'acquisitions des clients — Linéaire 4 ans
- Logiciels et autres immobilisations incorporelles — Linéaire 3 à 5 ans
- Installations générales, aménagements divers — Linéaire 3 à 10 ans
- Matériel informatique — Linéaire 3 ans
- Mobilier de bureau — Linéaire 4 ans
- Fonds de commerce — Non amorti

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux amortissements sur immobilisations ».

1.2.4 **Dépréciations**

A chaque clôture, la Société apprécie s'il existe des indices de perte de valeur des immobilisations. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif immobilisé à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité du bien pour l'entreprise. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les dotations aux dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux dépréciations sur immobilisations ».

1.3 **Immobilisations financières**

1.3.1 **Titres de participation**

Les titres de participation sont des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle sur la société émettrice et permettent d'établir des relations d'affaires. Ils sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition augmenté des frais accessoires directement liés.

Une provision pour dépréciation peut être constituée sur les titres en fonction de leur valeur d'utilité à la clôture. Cette valeur d'utilité est déterminée selon des règles multicritères qui tiennent compte notamment de la situation nette des sociétés émettrices et des perspectives de rentabilité à moyen terme.

1.3.2 **Créances rattachées à des participations**

Il s'agit essentiellement de financements par la société des besoins de trésorerie des filiales de la société afin de permettre leur développement interne et externe. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres de participations, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

1.3.3 **Autres immobilisations financières**

Les autres immobilisations financières comprennent principalement :

- Des dépôts de garantie versés en couverture de risques liés aux opérations réalisées sur l'activité « vente en gros ». Ces dépôts sont révisés régulièrement avec les contreparties de la Société en fonction des opérations en cours et de la volatilité du marché. Le montant figurant au bilan correspond à la valorisation de ces dépôts au dernier jour de l'exercice ;
- Des dépôts réalisés au titre des contrats de fourniture d'électricité et de gaz auprès des contreparties de la Société, y compris envers la Caisse des Dépôts et Consignations au titre de l'Arenh ;
- Des dépôts de garantie versés dans le cadre des locations immobilières des locaux de la Société.

1.4 **Stocks et en-cours**

Sont enregistrés dans les comptes de stocks:

- Le stock de gaz, valorisé à l'entrée au coût moyen d'achat intégrant les frais de transport et à la sortie mensuellement selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré,
- Les certificats relatifs au mécanisme d'obligation de capacités, valorisés selon la méthode du cout unitaire moyen pondéré,
- Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Certificats de capacités

Suite à la décision de la Commission Européenne, rendue début novembre 2016 et ayant jugé compatible avec la réglementation européenne le marché de capacité proposé par la France, le mécanisme de capacité français est entré formellement en vigueur. Celui-ci se traduit à compter du 1er janvier 2017 pour les fournisseurs d'électricité, par l'obligation de disposer de certificats de capacités à hauteur des besoins de leur parc client à la pointe de consommation, et pour les producteurs d'électricité, par l'obtention de certificats, cessibles sur le marché, à mesure de leur disponibilité effective.

La société comptabilise un stock de certificats de capacité valorisé au coût unitaire moyen pondéré d'achat lorsque les certificats détenus en date de clôture comptable sont supérieurs à l'obligation et à l'inverse une dette si les volumes de certificats de capacités sont inférieurs. Cette dette est évaluée sur la base des prix de marché à la clôture.

Certificats d'économie d'énergie

La loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) impose aux vendeurs d'énergie la promotion active de l'efficacité énergétique auprès de leurs clients. En fin de chaque période, les vendeurs d'énergie doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats d'économie d'énergie (en KWh CUMAC) équivalent à leurs obligations, calculées en fonction des ventes d'énergie réalisées sur une période

définie. Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par les opérateurs ou par l'achat à d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie. En cas de non-respect de leurs obligations, les vendeurs d'énergie doivent s'acquitter d'une pénalité libératoire.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique a instauré un nouveau type de certificats d'économie d'énergie spécifiquement dédié à des actions d'économies d'énergie réalisées au bénéfice de ménages en situation de précarité énergétique.

La société comptabilise un stock de CEE valorisé au coût unitaire moyen pondéré d'achat lorsque les CEE détenus en date de clôture comptable sont supérieurs à l'obligation découlant des volumes d'énergie commercialisés auprès des clients finaux et à l'inverse une dette est constaté si les volumes de CEE sont inférieurs à l'obligation cumulée de la société relative aux économies d'énergie. Cette dette est évaluée en tenant compte des CEE acquis à terme et pour le solde de l'obligation, sur la base des prix de marché à la clôture.

A la clôture, la Société prend en compte les perspectives de prix et de consommation pour déterminer la valeur probable de réalisation des stocks et comptabilise le cas échéant une dépréciation lorsque celle-ci est inférieure au coût moyen pondéré.

1.5 Créances d'exploitation

1.5.1 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Elles intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, relevée et non facturée et celles relatives à l'énergie livrée non relevée et non facturée.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation statistique qui prend en compte l'ancienneté des créances et les données historiques de recouvrement de la Société.

La Société reconnait une perte sur créance irrécouvrable dès lors qu'elle reçoit de la part de ses prestataires de recouvrement un certificat d'irrécouvrabilité ou, dans le cas d'un client professionnel, au regard des conséquences d'une procédure collective.

1.5.2 Autres créances

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles comprennent principalement des créances liées à la taxe sur la valeur ajoutée.

Une provision pour dépréciation des autres créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable.

1.6 Charges constatées d'avance

Dans le cadre de l'affectation d'énergie par le gestionnaire du réseau et sur la base de relèves d'index encadrant la période de consommation, des ajustements peuvent être comptabilisés en charges constatées d'avance ou en dettes fournisseurs selon le sens de ces ajustements.

Les charges constatées d'avance sont également constituées des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) facturés non validés par le pôle EMMY à la date de clôture.

1.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées par la Société si les trois conditions suivantes sont remplies :

- il existe une obligation actuelle vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Dans des cas extrêmement rares, il se peut qu'une provision ne puisse être comptabilisée par manque d'estimation fiable. Cette obligation est alors indiquée dans les notes annexes en tant que passif éventuel.

1.8 Provisions pour avantages du personnel

Conformément à l'option offerte par l'avis du Comité d'Urgence du CNC n°2000-A du 6 juillet 2000, la Société inscrit à son passif sous forme de provision les engagements accordés au personnel correspondant au versement d'indemnités de fin de carrière déterminées en fonction de la convention collective en vigueur au sein de la Société.

Il n'existe pas d'autre engagement de la Société envers le personnel susceptible de faire l'objet de provisions.

La valorisation du montant de ces indemnités est effectuée sur la base d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de projection de salaires qui tiennent compte des facteurs propres à la Société ainsi que de facteurs macro-économiques (taux d'inflation, taux d'actualisation, etc.).

1.9 Dettes financières et autres dettes

Les dettes financières et les autres dettes diverses de la Société sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

1.10 Opérations à terme

La Société conclut, dans le cadre de son activité, des achats et ventes à terme d'électricité, de gaz et de CO2 sur le marché de gré à gré ou sur un marché organisé (EEX, Powernext, Belpex, Ice Endex).

Ces opérations sont considérées comme des « contrats relatifs à des marchandises » et rentrent dans le cadre du règlement 2015-05 de l'Autorité des normes comptables (ANC) relatifs aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture que la Société a donc appliqué depuis le 1er janvier 2017.

La très large majorité des contrats de livraison à terme d'électricité, de gaz et de CO2, négociés par la société correspondent à des instruments éligibles à la comptabilité de couverture dans la mesure où ces contrats sont négociés dans l'objectif d'approvisionner la clientèle de la société. A ce titre :

- Aucune provision pour risque n'est constatée en cas de perte latente sur ces produits dérivés,
- Les variations de valeur latente des contrats en cours à la clôture ne sont pas comptabilisées,
- L'impact en compte de résultat de la période des dénouements des contrats négociés sur les marchés de gros réglementés est différé sur la période de livraison effective de l'énergie:

- Les appels de marge encaissés ou payés sur ces contrats à terme sont comptabilisés en disponibilités ou en dettes financières, aucun changement par rapport à l'exercice précédent
- Les dénouements techniques propres au fonctionnement des marchés réglementés (dénouement en cascade (« cascading »), ajustement de résultat (« P&L adjustment ») et compensation (« netting »)) sont comptabilisés dans des comptes de différences d'évaluation sur instruments de trésorerie actif ou passif jusqu'à la date de livraison, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés au compte de résultat dès leur encaissement ou décaissement

Les montants nominaux des contrats constituent des engagements hors bilan présenté dans la note 21 des annexes.

1.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose entre une activité de « vente au détail » et une activité de « vente en gros ». L'activité de détail correspond à la fourniture d'énergie aux utilisateurs finaux ainsi qu'à des prestations liées à l'acheminement de cette énergie, tandis que l'activité de vente en gros représente les livraisons d'énergie sur le réseau français réalisées lors d'opérations sur un marché organisé ou de gré à gré avec d'autres opérateurs de marché.

La Société constate un produit quand :

- l'existence du contrat est acquise ;
- la livraison a eu lieu ou la prestation de service est achevée ;
- le prix est fixé ou déterminable ;
- le caractère recouvrable des créances est probable.

Pour la détermination des quantités d'énergie livrée de l'activité de détail, la Société est amenée à estimer ces quantités en se basant notamment sur :

- des profils de consommation des clients de la société ;
- des données de consommation des clients transmises par les gestionnaires de réseau ;
- des informations extérieures telles que les températures réalisées ;
- des données relatives au volume d'énergie affecté à la société par le gestionnaire du réseau.

La détermination de ces quantités s'appuie nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les comptes.

Pour les opérations de l'activité de gros, le chiffre d'affaires est reconnu à la date de leur dénouement à savoir à la livraison physique.

1.12 Impôts

Les impôts sont comptabilisés selon la méthode de l'impôt exigible.

Note 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 Poursuite de la conquête commerciale

La société a continué à enregistrer au cours de l'exercice 2020 une forte croissance de son parc client.

Au 31 décembre 2020, le parc client « particuliers » en France s'établit ainsi à près de 3 032 000 sites clients en électricité et 1 135 000 sites clients en gaz, ce qui représente des progressions d'environ 12 % et 9 % par rapport aux parcs clients au 31 décembre 2019.

2.2 **ARENH**

Dans le cadre du mécanisme ARENH, la CRE a reçu un total de demande de 146.2 TWh pour l'année 2021 de la part de 81 fournisseurs d'électricité (hors fourniture des pertes des gestionnaires de réseau et hors filiales d'EDF), alors que le plafond législatif fixe à 100 TWh par an la quantité d'électricité allouée aux fournisseurs au prix de 42€ le MWh. La CRE a donc procédé à la répartition de ce volume de 100 TWh au prorata des demandes des fournisseurs à l'exception des filiales d'EDF qui ont été intégralement écrêtées (article R336-18 du code de l'énergie et délibération de la CRE du 30 octobre 2019). Cet écrêtement a entrainé une hausse des coûts d'approvisionnement pour le fournisseur alternatif qui devrait être répercutée dans l'augmentation des TRV électricité qui a eu lieu le 1er février 2021.

Face à la baisse drastique de la consommation d'électricité engendrée par les mesures de confinement décidées par le gouvernement du fait de la pandémie de COVID-19, Total Direct Energie a notifié, le 27 mars 2020 à EDF, la CRE et la Caisse des dépôts de la mise en œuvre des stipulations de l'Accord-cadre ARENH relatives à la force majeure qui ont donné lieu à la suspension des livraisons jusqu'au mois de juin 2020.

2.3 **Achat de deux nouvelles centrales cycles combines en Moselle**

La societé a annoncé l'acquisition le 1er octobre 2020 auprès du groupe EPH de 100% du capital de sa filiale Kernaman (renommée depuis Total Direct Energie – Centrale Electrique Saint-Avold). Cette dernière, dédiée à la production d'électricité, détient et exploite deux centrales thermiques à cycle combiné gaz situées à Saint-Avold en Moselle et compte une soixantaine d'employés. Ces centrales disposent d'une capacité installée d'environ 400 MW chacune.

Le montant de la transaction, intégralement versé en numéraire, s'élève, en valeur d'entreprise, à 182 M€.

Avec l'acquisition de ces nouvelles centrales, l'opération porte la capacité installée du périmètre de Total Direct Energie à près de 2 500 MW installés..

2.4 **COVID 19**

L'activité de l'entreprise a été impactée de manière directe ou indirecte par la pandémie Covid-19 à partir de mars 2020, ce qui a conduit à des adaptations dans la conduite et la gestion des opérations. Ce contexte particulier ne remet pas en cause l'arrêté des comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 selon le principe de continuité d'exploitation, notamment grâce à sa capacité génératrice de cash flow ou sa capacité de financement.

Note 3. CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	2020	2019
Ventes d'électricité aux utilisateurs finaux	1 986 272	1 327 290
Reventes d'électricité - activité de gros	1 285 230	1 559 135
Vente de gaz aux utilisateurs finaux	752 293	826 006
Revente de gaz, CO2 et pétrole - activité de gros	881 471	1 276 463
Ventes de CEE	39 207	
Fourniture d'électricité et de gaz	**4 944 473**	**4 988 894**
Facturation acheminement pour le compte de tiers - électricité	1 171 565	1 083 222
Facturation acheminement pour le compte de tiers - gaz	266 230	231 432
TCFE et autres taxes	781 836	923 100
Refacturation de frais aux clients	2 341	5 726
Facturation de services annexes	49 267	43 811
Autres prestations de services	54 775	55 688
Prestation de services et autres	**2 326 013**	**2 342 980**
Chiffre d'affaires total	**7 270 486**	**7 331 874**

Le Chiffre d'Affaires « Fourniture d'électricité et de gaz » est constitué :

- de l'électricité et du gaz livrés à destination des clients finaux, essentiellement constitués de clients profilés. Les clients profilés sont des clients qui ont une consommation individuelle plus faible que les télérelevés, qui ne justifie pas la télérelève par le gestionnaire de transport ou de distribution. Leur consommation est d'abord estimée puis révisée au relevé visuel du compteur effectué environ deux fois par an.
- de l'électricité et du gaz livrés sur les marchés de gros (livraison sur les points notionnels des réseaux de transport).

Depuis le 1er janvier 2016, la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) a été remplacée par la TICFE, taxe perçue pour le compte des Douanes et intégrée au budget de l'État en tant que recette.

Le poste TCFE et autres taxes est constitué principalement par les taxes douanières TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) et TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel) et par la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), instaurée par la loi Nome au 1er janvier 2011 qui a remplacé les Taxes Locales. Ces taxes sont facturées au client final, mais le redevable est le fournisseur d'énergie. Dès lors il convient de faire apparaitre ces taxes en chiffre d'affaires et en impôts et taxes.

La refacturation de frais aux clients est principalement constituée de l'ensemble des frais de gestion répercutés aux clients suite à des incidents de paiements ou à des demandes des clients.

Les facturations des services annexes sont notamment composées des Options et Packs souscrits par les clients qui viennent en complément de leur contrat de fourniture d'énergie. Ces Options permettent aux clients de profiter d'avantages spécifiques (service client dédié, assurance dépannage…).

Note 4. PRODUCTION IMMOBILISEE, SUBVENTIONS, REPRISES DE PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES

En milliers d'euros	2020	2019
Production immobilisée	**3 586**	**3 182**
Subventions d'exploitation	-	-
Reprise de provisions pour risques et charges	300 013	25 854
Reprises de provisions coûts d'acquisition des clients	-	-
Reprises de provisions dépreciation de stock	-	-
Reprises de provisions créances douteuses	5 214	48 690
Reprises sur amortissements	-	-
Transfert de charges	7 414	4 064
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	**312 640**	**78 608**
Prestations sur taxes locales	2 564	2 150
Produits divers de gestion courante	238	547
Autres produits	**2 803**	**2 696**
Production immobilisée, reprises de provisions et transfert de charges	**319 029**	**84 486**

La production immobilisée correspond à l'activation des charges de personnel directement affectables à la production d'immobilisations pour la Société. Ce montant comprend essentiellement les charges de personnel des effectifs des services internes dédiés aux systèmes d'information.

Les transferts de charges comprennent notamment les montants compensés par la Commission de Régulation de l'Energie dans le cadre des dispositifs de Tarif de Première Nécessité (TPN) pour l'électricité, de Tarif Spécial de Solidarité (TSS) pour le gaz et de Biométhane. Depuis le 1er janvier 2018, le chèque énergie remplace les dispositifs de TPN et TSS.

La société utilise également le modèle « négoce » pour les Certificats d'Economies d'Energie » destinés à Total Marketing France. Ces dossiers sont suivis séparément du modèle « obligé ».

Note 5. CHARGES EXTERNES

5.1 Achats

En milliers d'euros	2020	2019
Achats d'électricité à terme	2 084 727	1 871 135
Achats d'électricité spot	518 038	357 330
Achats gaz et CO2	1 288 476	1 798 173
Charge de réconciliation des flux électriques	6 825	8 710
Charge de réconciliation des flux gaziers	8 758	5 828
Autres frais liés aux achats d'énergie	541 616	84 527
Achats de marchandises	4 448 439	4 125 704
Variation de stock de marchandises	20 108	(20 099)
Variation de stock - marchandises	20 108	(20 099)
Acheminement électricité	1 286 494	1 234 297
Autres approvisionnements	272 318	85 221
Transport, Stockage, Distribution gaz	505 699	478 669
CSPE	(192)	(14)
Autres approvisionnements	2 064 319	1 798 173
Variation de stock autres approvisionnements	(127 029)	(28 815)
Variation de stock - autres approvisionnements	(127 029)	(28 815)
Achats	6 405 837	5 874 963

5.2 Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	2020	2019
Charges liées aux services annexes	3 440	4 405
Sous-traitance	67 436	75 149
Credit bail / Location et charges locatives	4 297	4 367
Honoraires	27 975	45 665
Publicité / Communication	34 124	45 888
Frais postaux et telecom	9 342	10 132
Frais bancaires	2 052	2 140
Primes d'assurance	2 623	1 843
Autres	13 870	20 768
Autres achats et charges externes	**165 158**	**210 357**

Au cours de l'exercice, la Société a engagé des dépenses pour acquérir des clients. Une partie de ces charges constitue une immobilisation incorporelle et est inscrite à l'actif du bilan. Au cours de l'exercice, la Société est en mesure de distinguer la part des dépenses à inscrire en charges de celle à inscrire à l'actif et n'utilise donc pas un compte de transfert de charges. Au cours de l'exercice 2020, 116,9 millions d'euros d'autres achats et charges externes ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles (représentés principalement par les charges de rémunération des distributeurs, et des prestataires de ventes externalisés, tout particulièrement des centres d'appels, concourant directement à l'acquisition de clients). Ce montant était de 115,6 millions d'euros en 2019.

Note 6. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

En milliers d'euros	2020	2019
Impôts et taxes sur rémunérations	997	476
Autres impôts et taxes (administration et impôts)	9 255	5 525
Constribution sociale de solidarité et autres	5 919	4 641
TCFE et autres taxes sur le chiffre d'affaires	781 885	923 483
Impôts et taxes	**798 057**	**934 124**

Le poste TCFE et autres taxes est constitué principalement par les taxes douanières TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité également appelée CSPE) et TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel) et par la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), instaurée par la loi Nome au 1er janvier 2011 qui a remplacé les Taxes Locales. Ces taxes sont facturées au client final, mais le redevable est le fournisseur d'énergie, dès lors il convient de faire apparaitre ces taxes en chiffre d'affaires et en impôts et taxes.

Note 7. CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'euros	2020	2019
Salaires et traitements	33 093	32 502
Charges sociales	15 069	15 064
Charges de personnel	**48 161**	**47 566**

L'évolution des effectifs moyens sur les deux derniers exercices est la suivante :

	2020	2019
Cadres	427	401
Employés et agents de maitrîse	139	161
Effectif moyen	**566**	**562**

Note 8. AUTRES CHARGES

En milliers d'euros	2020	2019
Jetons de présence	-	(36)
Pertes sur créances irrécouvrables	20 493	26 806
Autres charges de gestion	1 627	998
Autres charges	**22 120**	**27 768**

Les pertes sur créances irrécouvrables sont présentées nettes :

- de la compensation reçue d'Enedis correspondant à la part acheminement électricité des impayés pour un montant de 6,1 millions d'euros en 2020 et 5,9 millions d'euros en 2019.
- de la compensation reçue de GRDF correspondant à la part acheminement gaz des impayés pour un montant de 1,5 million d'euros en 2020 et 1,8 million d'euros en 2019.

Note 9. RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	2020	2019
Reprises sur provisions	343	-
Revenus des comptes courants consentis aux filiales	934	999
Plus-values sur reventes de valeurs mobilières de placement	-	-
Dividendes	47 147	
Différences positives de change	4	0
Revenus des créances commerciales et comptes bancaires	213	135
Autres produits financiers	-	-
Produits financiers	**48 640**	**1 134**
Dotations financières aux provisions	-	(4 700)
Intérêts des comptes courants	-	-
Intérêts sur comptes bancaires	(1 454)	(567)
Intérêts sur emprunts obligataires	(5 536)	(6 893)
Intérêts sur emprunts bancaires	(913)	(657)
Différences négatives de change	(3)	(2)
Moins-values sur reventes de valeurs mobilières de placement	-	-
Autres charges financières	-	-
Charges financières	**(7 906)**	**(12 819)**
Résultat financier	**40 734**	**(11 685)**

Le 2 décembre 2020, la tranche 1 de l'emprunt PP2 a fait l'objet d'un remboursement de 15 millions d'euros conformément au plan de remboursement initial. Les intérêts relatifs à cette tranche ont représenté 0.6 millions d'euros sur l'exercice 2020.

La société a perçu en septembre 2020 47,1 millions d'euros de dividendes dont 33,5 millions d'euros de Total Quadran, 13,0 millions d'euros de Total Direct Energie CE Bayet et 0,6 millions d'euro de Vertigo.

Note 10. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	2020	2019
Produit de cession des immobilisations	142	0
Subvention d'équipement	331	108
Reprises sur provisions et dépréciations	-	-
Reprises sur amortissements	-	-
Autres produits exceptionnels	4	17 617
Produits exceptionnels	**478**	**17 726**
VNC des immobilisations cédées	(99)	(0)
Dotations aux provisions et dépréciations	-	-
Dotations aux amortissements	-	-
Autres charges exceptionnelles	(2 743)	(378)
Charges exceptionnelles	**(2 842)**	**(379)**
Résultat exceptionnel	**(2 365)**	**17 347**

Le poste « Autres charges exceptionnelles » se compose essentiellement de l'indemnité payée dans le cadre d'un litige avec le fournisseur Atoo pour 2,3 millions d'euros.

Note 11. IMPÔTS

Pour l'exercice 2020, le calcul et la décomposition de la charge d'impôt, au taux normal de 28%, et du résultat net de l'exercice sont présentés ci-dessous :

En milliers d'euros	Resultat avant impôt	Impôt							Résultat net	
		Théorique au taux normal	Retraitements fiscaux	Reports déficitaires propres à imputer	Reports déficitaires base élargie à imputer	Déficits et retraitements intégration	Dû au taux normal	Contributions sur l'impôt	Théorique	Comptable
Resutat courant	11 535	3 230	(41 431)	-	-	-	(38 201)	-	11 535	11 535
Résultat exceptionnel	(2 365)	(662)	-	-	-	-	(662)	-	(2 365)	(2 365)
Participation des salariés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments impôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**9 170**	**2 568**	**(41 431)**	-	-	-	**(38 863)**	-	**9 170**	**9 170**

Les retraitements fiscaux correspondent principalement à la réintégration des dividendes perçus.

Au regard de son résultat fiscal déficitaire la société n'a pas payé d'IS au titre de l'année 2020 (voir note 22).

Note 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

12.1 Valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles

En milliers d'euros	31/12/2019	Aug.	Dim.	Transfert	31/12/2020
Fonds de commerce	193 482	-	-	-	193 482
Coûts d'acquisition des clients	393 344	116 864	-	-	510 208
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	86 848	10 351	-	7 165	104 363
Immobilisations en cours	11 120	6 331	-	(7 165)	10 286
Immobilisations incorporelles	**684 794**	**133 546**	-	-	**818 340**
Installations générales, agencements et divers	5 296	253	-	-	5 549
Matériel de bureau, informatique et mobilier	8 314	1 395	-	-	9 708
Immobilisations en cours	4 310	-	(24)	-	4 287
Immobilisations corporelles	**17 920**	**1 648**	**(24)**	-	**19 543**
Immobilisations brutes	**702 714**	**135 194**	**(24)**	-	**837 883**

Les immobilisations incorporelles en cours au 31/12/2020 concernent essentiellement les coûts relatifs à l'installation et au paramétrage de logiciels, pour la partie qui est encore en développement et non encore amortie.

Les immobilisations corporelles en cours au 31/12/2020 concernent les coûts relatifs à des projets d'innovation développés au sein de la société.

12.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaillent ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2019	Aug.	Dim.	Transfert	31/12/2020
Fonds de commerce	(12 413)		-	-	(12 413)
Coûts d'acquisition des clients	(254 018)	(68 440)	-	-	(322 458)
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	(71 564)	(12 712)	-	-	(84 276)
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	**(337 996)**	**(81 152)**	-	-	**(419 148)**
Installations générales, agencements et divers	(1 265)	(545)	-	-	(1 810)
Matériel de bureau, informatique et mobilier	(4 358)	(2 208)	-	-	(6 565)
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	**(5 623)**	**(2 753)**	**1**	-	**(8 376)**
Amortissements et dépréciations	**(343 619)**	**(83 905)**	**1**	-	**(427 523)**
Dont amortissements linéaires	*(343 619)*	*(83 905)*	*1*	-	*(427 523)*
Dont amortissements dégressifs	-	-	-	-	-
Dont dépréciations	-	-	-	-	-

L'amortissement à l'ouverture de 12 413 K€ du fonds de commerce correspond au fonds de commerce existant de TEGAZ repris lors de la fusion en 2019 avec la société (ce fonds de commerce était déjà totalement amorti).

Note 13. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

13.1 Valeur brute des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2019	Aug.	Dim.	31/12/2020
Titres de participation	475 535	182 121	(75)	670 581
Fiducie	13	-	-	13
Titres de participation	**475 548**	**182 121**	**(75)**	**670 595**
Créances rattachées à des participations	**101 728**		**(101 728)**	-
Autres titres immobilisés	-			-
Autres prêts	108	28		136
Dépôts et garanties	2 956	172	(37)	3 091
Actions propres	54			54
Autres immobilisations financières	**3 118**	**200**	**(37)**	**3 280**
Immobilisations financières brutes	**580 395**	**182 321**	**(101 841)**	**673 875**

L'augmentation des titres de participation est liée à l'achat des titres de la société Total Direct Energie Centrale Electrique de Saint Avold au mois d'octobre 2020.

Les créances rattachées à des participations ont diminué du fait que la Compagnie Electrique de Bretagne a remboursé Total Direct Energie le compte courant pour un montant de 96 millions d'euros.

Ce compte courant était destiné au financement des travaux de construction de la centrale de Landivisiau, ils sont financés désormais directement auprès de la société Compagnie de Bretagne par Total Trésorerie.

Les autres prêts sont des prêts accordés aux salariés pour souscrire à des actions du groupe Total dans le cadre des augmentations de capital réservées au personnel.

13.2 Provisions pour dépréciation des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2019	Dotation	Reprise			31/12/2020
			utilisée	non utilisée	Transfert	
Participations	14 094		-	(75)		14 019
Créances rattachées à des participations	13 561		-	(268)	(13 294)	-
Provisions sur immobilisations financières	**27 655**	**-**	**-**	**(343)**	**(13 294)**	**14 019**

Les titres de Direct Energie Services ont été cédés à la société Lampiris en décembre 2020. Ils avaient été dépréciés pour 74.999 Euros, ramenant la valeur de ces titres à zéro.

Note 14. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

En milliers d'euros	31/12/2019	Périmètre	Aug.	Dim.	31/12/2020
Stocks de fournitures consommables	66 827		284 820	(157 690)	193 957
Stocks de marchandises	76 446		59 543	(79 651)	56 338
Stock - valeur brute	**143 273**	**-**	**344 363**	**(237 341)**	**250 295**
Dépréciation du stock de fournitures consommables	-	-		-	-
Dépréciation du stock de marchandises	-	-		-	-
Stock - valeur nette	**143 273**	**-**	**344 363**	**(237 341)**	**250 295**

Le stock de fournitures consommables est composé des certificats de capacités relatifs à l'année 2021 (165,0 millions d'euros) et 2022 pour 28,9 millions d'euros

Le stock de marchandises est constitué uniquement de gaz.

Note 15. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

15.1 Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Créances clients	736 430	541 903
Clients - factures à établir	752 780	684 848
Créances clients et comptes rattachés - valeur brute	**1 489 211**	**1 226 751**
Dépréciation des créances clients	(135 259)	(93 242)
Créances clients et comptes rattachés - valeur nette	**1 353 951**	**1 133 509**

Concernant les factures à établir des clients, la Société propose à ses clients une offre commerciale de mensualisation des paiements (montant mensuel fixe) lui permettant de lisser ses dépenses sur l'année. Avec cette offre, la société ne facture le client qu'une fois par an lors de sa relève de compteur et effectue une régularisation du plan de mensualisation le cas échéant. Au 31 décembre 2020, la société a comptabilisé les mensualités payées par ces clients et déterminé également l'équivalent des factures

qui auraient été émises pour les périodes correspondantes : le net de ces deux montants est présenté au sein de la rubrique « Factures à établir ».

La variation des provisions pour dépréciations des créances clients se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2019	Dotation	Reprise		31/12/2020
			utilisée	non utilisée	
Dépréciation des créances clients	93 242	47 232	(5 214)	-	135 259

15.2 Charges constatées d'avance

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Energie payée non encore livrée	225 879	86 885
CEE facturés non encore livrés	238 485	351 700
Charges générales diverses constatées d'avance	5 404	4 101
Charges constatées d'avances	**469 768**	**442 686**

15.3 Frais d'émission d'emprunt à étaler

En milliers d'euros	31/12/2019	Aug.	Dim.	31/12/2020
Frais d'émission emprunt à étaler	368	-	(136)	232
Charges à répartir sur plusieurs exercices	**368**	**-**	**(136)**	**232**

Les frais d'émission d'emprunt à étaler se composent des frais d'émission d'emprunts obligataires pour un montant net de 0,2 million d'euros à la clôture, qui sont amortis en mode linéaire sur la durée de chaque tranche.

15.4 Etat des échéances des créances

En milliers d'euros	31/12/2020	< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres prêts	136	136	-
Dépôts de garantie	3 091	162	2 929
Immobilisations financières hors participations	**3 226**	**298**	**2 929**
Fournisseurs, avances et acomptes versés sur commande	2 520	2 520	-
Clients et comptes rattachés	1 489 211	1 489 211	-
Personnel, sécurité sociale et autres organismes sociaux	4	4	-
Etat - Taxes sur la valeur ajoutée	23 475	23 475	-
Etat - Autres impôts et taxes	-	-	-
Compte Courant groupe	44 506	44 506	-
Débiteurs divers	13 368	13 368	-
Créances	**1 573 083**	**1 573 083**	**-**
Charges constatées d'avance	**469 768**	**469 489**	**279**
Frais d'émission emprunts à étaler	**232**	**83**	**149**
Total	**2 046 309**	**2 042 953**	**3 356**

15.5 Produits à recevoir

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Clients - factures à établir	752 780	684 848
Rabais, remises, ristournes à obtenir	-	-
Personnel - produits à recevoir	-	-
Organismes sociaux - produits à recevoir	-	-
Etat - produits à recevoir	-	-
Divers - produits à recevoir	8 142	9 040
Banque - intérêts courus à recevoir	-	-
Produits à recevoir	**760 923**	**693 887**

Les produits à recevoir divers comprennent notamment :

- les montants en attente de compensation par la Commission de Régulation de l'Energie dans le cadre des chèques énergie pour l'électricité et gaz pour un montant de 1.0 million d'euros, des surcoûts liés aux achats de Biométhane pour 0.6 million d'euros,
- la part acheminement des créances irrécouvrables du quatrième trimestre 2020 en attente de compensation par Enedis et GRDF pour 1.2 million d'euros
- Le produit à recevoir d'un montant total de 5.3 millions d'euros au titre de peines et soins relatifs à des périodes antérieures au 31 décembre 2017. Il existe une provision pour risques et charges du même montant.

Note 16. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Comptes bancaires	41 626	184 119
Appels de marge	(10 043)	58 163
Disponibilités	**31 583**	**242 282**

Les appels de marge correspondent aux avances sur engagements d'achats et ventes à terme auprès de nos contreparties.

Note 17. CAPITAUX PROPRES

17.1 Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2019	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Variation Capital	Variation subv. Investissement	31/12/2020
Capital social	5 165	-	-	-	-	5 165
Prime d'émission	265 187	-	-	-	-	265 187
Prime de fusion	-	-	-	-	-	-
Réserve légale	466	-	-	-	-	466
Report à nouveau	189 404	(51 035)	-		-	138 369
Résultat de la période	(51 035)	51 035	9 170	-	-	9 170
Subv. d'investissement	664	-	-	-	(231)	433
Capitaux propres	**409 850**	**-**	**9 170**	**-**	**(231)**	**418 789**

17.2 Evolution du capital social

Le capital social est composé au 31 décembre 2020 de 51 645 587 actions ordinaires de même catégorie d'une valeur nominale de 0.1 euro chacune. Le capital social est entièrement libéré. La Société n'a émis ni autorisé aucune action de préférence.

Note 18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	31/12/2019	Périmètre	Dotation	Reprise		31/12/2020
				utilisée	non utilisée	
Provisions pour risques	284 882		46 926		(297 644)	34 164
Provisions pour charges	4 068		1 182	(2 000)	(369)	2 882
Provisions pour risques et charges	**288 951**	**-**	**48 109**	**(2 000)**	**(298 013)**	**37 046**
Dont exploitation	*288 951*	*-*	*48 109*	*(2 000)*	*(298 013)*	*37 046*
Dont financier	-	-	-	-	-	-
Dont exceptionnel	-	-	-	-	-	-
Dont report à nouveau	-	-	-	-	-	-

Une partie des reprises de provisions non utilisées est liée à la révision du traitement comptable des CEE, garanties d'origine et marchés de capacités pour un montant de 292,1 millions d'euros.

Provision pour contrats déficitaires sur capacités d'interconnexions gazières

Une provision pour contrat déficitaire d'un montant de 31,6 millions d'euros avait été constituée durant l'exercice 2016 au titre des contrats portant sur la réservation, à compter de fin 2011, de capacités d'importation de gaz via la Belgique, pour des durées s'étendant au maximum jusqu'en 2027.

La provision a été reprise à hauteur de 3.2 millions d'euros durant l'exercice 2020. Le montant de la provision s'élève à 19.9 millions d'euros à fin 2020.

Autres provisions pour risques

Le produit à recevoir d'un montant total de 5.3 millions d'euros au titre de peines et soins relatifs à des périodes antérieures au 31 décembre 2017 a été provisionné en 2018 pour le même montant. Le montant de cette provision reste inchangée au 31 décembre 2020.

La provision pour risques de 3.3 millions d'euros reconnue dans le cadre d'un litige entre ENEDIS et la société Total Spring France reste inchangé au 31 décembre 2020.

La provision pour risques sur les factures à établir de la société Total Spring France pour 4.3 millions d'euros reste inchangée au 31 décembre 2020.

Une provision pour risques sur indemnités de fin de contrat de prestation a été reprise pour un montant de 2,0 millions d'euros à la suite du paiement de ce même montant comme indemnité.

Provisions pour charges

Les provisions pour charges correspondent aux provisions pour avantages du personnel de la Société s'élèvent à 2.9 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 4.1 millions d'euros à fin 2019.

Note 19. DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Autres emprunts obligataires	**125 515**	**140 583**
Concours bancaires	613 717	**489 587**
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	**613 717**	**489 587**
Autres emprunts	384 008	**288 021**
Dettes financières diverses	24 058	**22 363**
Emprunts et dettes financières divers	**408 066**	**310 384**
Dettes financières	**1 147 297**	**940 555**

Les concours bancaires sont composés des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus à payer.

Le poste « autres emprunts » comprend un emprunt auprès de TOTAL SA pour un montant de 384 millions d'euros. Au 31 décembre 2019, cet emprunt s'élevait à 288 millions d'Euros.

Les dettes financières diverses se composent principalement des comptes courants créditeurs avec les filiales de la Société (essentiellement avec Total Treasury) pour 22.5 millions d'euros en 2020 (21.1 millions d'euros en 2019).

Note 20. DETTES DIVERSES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

20.1 Dettes diverses

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Fournisseurs	412 792	329 343
Fournisseurs - factures non parvenues	705 166	567 979
Clients créditeurs	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**1 117 959**	**897 322**
Dettes fiscales	383 006	668 960
Dettes sociales	16 141	14 821
Dettes fiscales et sociales	**399 147**	**683 781**
Dettes sur immobilisations	13 177	307
Autres dettes	45 788	27 196
Dettes diverses	**1 576 071**	**1 608 607**

Les autres dettes sont constituées des clients créditeurs.

20.2 Produits constatés d'avance

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Prestations de service	-	-
Franchise de loyer	817	1 098
Vente d'énergie	4 543	12 546
Produits constatés d'avance	**5 360**	**13 644**

20.3 Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie - passif

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Gains & pertes enregistrés sur opérations à terme d'électricité	49 339	(20 011)
Pertes enregistrées sur opérations à terme de gaz	10 770	(12 911)
Gains enregistrés sur opérations à terme de CO2	1 952	622
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie passif	**62 061**	**(32 299)**

Ce poste est relatif à l'application du règlement ANC 2015-05 (cf. note 1.11), y sont enregistrés les dénouements techniques propres au fonctionnement des marchés réglementés et réalisés au cours de l'exercice (dénouement en cascade « cascading », ajustement de résultat « P&L adjustment » et compensation « netting ») jusqu'à la date de livraison des produits, qui déclenche leur reprise au compte de résultat.

20.4 Ventilation des dettes par échéances

En milliers d'euros	31/12/2020	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Autres emprunts obligataires	125 515	12 515	113 000	
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	613 717	613 717		
Emprunts et dettes financières divers	408 066	24 066	384 000	
Dettes financières	**1 147 297**	**650 297**	**497 000**	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 117 959	1 117 959		
Dettes fiscales et sociales	399 147	399 147		
Dettes sur immobilisations	13 177	13 177		
Autres dettes	45 788	45 788		
Dettes diverses	**1 576 071**	**1 576 071**	-	-
Produits constatés d'avance	**5 360**	5 089	**271**	-
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie passif	**62 061**	62 259	**(198)**	-
Total	**2 790 789**	**2 293 716**	**497 073**	-

20.5 Charges à payer

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Founisseurs - factures à recevoir	705 166	567 979
Dettes fiscales et sociales	10 509	17 169
Autres emprunts - Intérêts courus	1 060	1 142 266
Banque - Intérêts courus	309	80 995
Autres charges à payer	-	-
Charges à payer	**717 045**	**1 808 410**

Note 21. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

21.1 Engagements d'achats et de ventes d'énergie

Afin d'ajuster ses approvisionnements et couvrir les consommations de ses clients, la Société conclut des contrats fermes ou optionnels d'achats à terme et de vente à terme d'électricité et de gaz sur le marché de gré à gré ou sur un marché organisé.

Au 31 décembre 2020 les engagements résultant de ces contrats sont les suivants :

Notionnels en k€	31/12/2020	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	1 885 220	1 543 825	341 394	-
Engagement net sur opération gaz	471 514	263 971	207 542	-
Notionnels en GWh	**31/12/2020**	**< 1 an**	**> 1an et < 5ans**	**> 5 ans**
Engagement net sur opération électricité	39 219	32 680	6 539	-
Engagement net sur opération gaz	28 986	16 184	12 801	-
Notionnels en k€	**31/12/2019**	**< 1 an**	**> 1an et < 5ans**	**> 5 ans**
Engagement net sur opération électricité	1 640 299	1 303 200	337 099	-
Engagement net sur opération gaz	83 181	59 893	23 289	-
Notionnels en GWh	**31/12/2019**	**< 1 an**	**> 1an et < 5ans**	**> 5 ans**
Engagement net sur opération électricité	34 864	28 125	6 739	-
Engagement net sur opération gaz	3 865	2 581	1 284	-

Le Mark-to-Market de ces instruments est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Juste valeur des opérations à terme	306 703	(61 990)
Juste valeur des option d'achat	-	-

21.2 Cautions et nantissements

En milliers d'euros	31/12/2020	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Garanties Bancaires sur contrats énergie marché organisé	70 000	70 000		
Garanties Bancaires sur contrats énergie OTC	79 550	54 550	25 000	
Garanties Bancaires ARENH	81 775	-	81 775	
Garanties Bancaires liées au réseau	38 153	38 153	-	
Autres garanties bancaires	88 588	86 655	1 933	
Total	358 066	249 358	108 708	-

Les garanties bancaires sur contrats énergie marché organisé représentent des garanties émises envers les contreparties financières de la Société sur les achats et reventes à terme d'énergie.

Les garanties bancaires sur contrats énergie OTC représentent des garanties émises envers les contreparties industrielles de la Société concernant les contrats long-terme mis en place et qui couvrent principalement des garanties de paiements.

Les garanties bancaires liées au réseau correspondent aux cautions émises envers les responsables des réseaux de transport et de distribution d'énergie, pour couvrir le risque de défaut de la Société en tant qu'acteur sur les réseaux français.

21.3 Garantie émise dans le cadre du projet Landivisiau

La Société a émis le 15 juillet 2019 un cautionnement d'un montant de 275M€ au profit de la société Siemens AG dans le cadre de la signature du contrat EPC du projet Landivisiau. Cela était réduit à 86.654.610 € au 31 décembre 2020.

Pour rappel, la société Total Direct Energie s'est engagée à apporter son soutien financier à sa filiale « Compagnie Electrique de Bretagne » pour la durée du projet de construction de Centrale à Landivisiau..

Note 22. SITUATION FISCALE

22.1 Intégration fiscale

La Société avait opté depuis le 1er janvier 2008 pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions prévues à l'article 223A du CGI. Au titre de l'exercice 2018, le périmètre d'intégration fiscale était composé de Direct Energie, société de tête du groupe fiscal et de ses filiales intégrées Direct Energie Génération, 3CB, Quadran, Fonds Caraïbes, et La perrière.

Depuis l'exercice 2019, l'intégration fiscale a été dissoute et remplacée par une intégration fiscale au niveau de la société mère de la Société : Total SA.

La convention d'intégration fiscale conduit les filiales du groupe fiscal à constater une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale.

22.2 Allègements de la dette future d'impôt

Le taux d'impôt retenu pour le calcul de la fiscalité différée de Total Direct Energie est de 29%.

		Impôts différés	
Situation au 31/12/2020	**Base de calcul**	**Actif**	**Passif**
Déficits reportables fiscalement	**219 671**	**63 538**	-
Deficits au 31/12/2019	187 410	54 206	
Déficit fiscal 2020	32 261	9 331	

Note 23. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros	Valeur des titres		% capital détenu	Capital	Autres capitaux propres	Avances consenties	Chiffres d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	
	Brut	Provision								
Total Direct Energie Génération	17 500	(13 257)	100%	1 500	(1 826)	4 170	1 293	(190)	-	*(1)*
Direct Energie Belgium	100	(100)	100%	100	4 470	13 255	(1 698)	8 992	-	*(1)*
Total Direct Energie CE Bayet	44 434	-	100%	42 000	14 827	-	91 709	12 409	13 000	*(1)*
Total Direct Energie CE Marchienne au Pont	38 280	-	100%	74 062	(3 835)	-	80 660	11 112	-	*(1)*
Quadran	386 033	-	100%	5 625	69 471	-	20 978	14 932	33 523	*(1)*
Total Direct Energie Saint Avold	182 121	-	100%	17 725	120 929	22 000	130 701	(38 420)	-	*(1)*
Vertigo	1 250	-	25%	267	7 270	1 900	274 770	6 236	624	*(2)*
Hetty	200	-	100%	200	(3 176)	7	4 537	(474)	-	*(1)*
Cono sur	2	-	100%						-	*(3)*
Ijenko	661	(661)	5%						-	*(3)*
Total	**670 581**	**(14 019)**								

(1) Comptes au 31/12/2020
(2) Comptes au 30/09/2019
(3) Aucun chiffre disponible

Note 24. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

Les éléments relatifs aux entreprises liées et entreprises associées sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Titres de participations	643 576	461 442
Créances rattachées à des participations	27 456	88 167
Provision sur créances rattachées à des participations	(13 294)	(13 561)
Créances (nettes de provisions) clients et comptes rattachés	248 099	85 634
Autres créances	-	-
Emprunts et dettes financières divers	(1 013 897)	(628 173)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(134 325)	(24 986)
Produits Intérêts des comptes courants groupe	(934)	999
Reprises financières sur provisions	(343)	-
Charges Intérêts des comptes courants groupe	1 068	(744)
Dotations financières aux provisions	-	(4 700)

Toutes les transactions significatives effectuées par Total Direct Energie SA avec des parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Note 25. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2020, les honoraires des commissaires aux comptes se sont élevés à 1.5 million d'euros

Note 26. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Pour l'année 2020, la rémunération globale des dirigeants s'est élevée à 2 432 083€.

Note 27. COMPTES CONSOLIDES

La Société est consolidée dans les comptes de la société TOTAL SA, sise 2 Place Jean Millier - 92400 Courbevoie.

Note 28. EVENEMENTS POST CLÔTURE

Nous n'avons pas connaissance d'aucun événement postérieur à la clôture pouvant avoir un effet sur les comptes de la société de l'exercice 2020.